

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 56^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 16 Juin 1970.

SOMMAIRE

1. — **Préparation du VI^e Plan.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2691).

Discussion générale (suite) : MM. Ballanger, Rossl, Poncelet, Maurice Faure, Christian Bonnet, Boscher, Mitterrand, Stirn, Bayou, Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Mazeaud, d'Ornano.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — **Ordre du jour** (p. 2712).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

PREPARATION DU VI^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan (n° 1184, 1203, 1231, 1236).

Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Robert Ballanger.

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, « politique industrielle », « impératif industriel » sont les maîtres mots de la pensée économique gouvernementale. Ils marquent l'orientation générale du VI^e Plan. Le Président de la République, en juillet 1969, proclamait d'ailleurs : c'est, pour ma part, ce que je pense être l'objectif fondamental.

La notion de l'impératif industriel n'est pas une notion nouvelle ; elle était implicite dans le V^e Plan dont les objectifs, plus ouvertement avoués, étaient la concentration, la formation de monopoles de taille internationale, l'élimination de 50.000

entreprises commerciales et artisanales. Comme toile de fond, il y avait le freinage de la progression de la consommation intérieure ou, plus clairement, la pression gouvernementale et patronale sur les salaires pour tenter de faire obstacle à l'augmentation du pouvoir d'achat des masses populaires.

Ces objectifs ont été en partie réalisés, surtout en ce qui concerne la concentration. Pour les salaires, la résistance d'une classe ouvrière peu disposée à faire les frais de la politique du grand capital, a rendu les choses plus difficiles. Les grandes luttes de mai et juin 1968, en particulier, ont eu pour effet de mettre gravement et heureusement en échec cette politique antisociale. Il reste que les travailleurs n'ont pas bénéficié, loin s'en faut, de l'augmentation de la production et de la richesse nationale.

En revanche, les objectifs du V^e Plan relatifs aux équipements collectifs sont loin d'avoir été atteints. Quelques chiffres le soulignent avec éloquence : les objectifs n'ont été réalisés qu'à 71,2 p. 100 pour les constructions scolaires et universitaires ; à 79 p. 100 pour les équipements sportifs ; à 71 p. 100 pour la recherche ; à 60 ou 65 p. 100 pour la santé publique ; à 65 p. 100 pour l'éducation surveillée ; à 65 p. 100 seulement pour l'enseignement technique court.

C'est probablement, monsieur le ministre, la raison pour laquelle vous avez cette fois prudemment renoncé à fixer des objectifs précis et que, pour le VI^e Plan, toutes les commissions ont reçu comme directive générale de réduire de 25 p. 100 les prévisions fondées sur le taux de croissance constaté dans le V^e Plan. Pas de chiffres sur le nombre de kilomètres de routes à construire ; pas davantage sur le nombre d'écoles, de crèches, de centres de recherche, de centrales électriques.

Tout dépendra, dites-vous, des moyens financiers — sous-entendu, de ce que la grande bourgeoisie et vous-même voudrez bien consacrer à ces équipements collectifs pourtant indispensables à notre pays.

Les réductions de crédits que nous avons connues ces dernières années comme l'échec sur ce point précis du V^e Plan montrent que tout est à craindre. Tout ce qui n'est pas immédiatement utilisable ou rentable pour le grand capital sera impitoyablement sacrifié.

L'ambition du VI^e Plan, tout en poursuivant la réalisation des objectifs du V^e, est de favoriser l'accumulation financière au sein de quelques puissants groupes monopolistes. Le Plan tient compte du développement de la concurrence internationale, des rivalités et contradictions intercapitalistes, de l'aggravation de la crise générale du capitalisme monopoliste d'Etat et, naturellement, de la mise en place du Marché commun. Mais cette fois,

les technocrates chargés de rédiger les options du VI^e Plan ont reçu des consignes précises pour ne pas effrayer les couches sociales travailleuses par des affirmations vraies mais cyniques sur leur future disparition.

La littérature fait son apparition dans l'économie. Le rapport sur les principales options du VI^e Plan ne le cède en rien sur ce point au manifeste « Ciel et terre », sans doute ainsi appelé parce qu'il ne touche ni l'un ni l'autre. Paysans, petites entreprises industrielles, commerciales ou artisanales dont dix mille sont condamnées à la disparition par le VI^e Plan, se voient assurés de la considération et de l'humanisme des monopoles. Ils mourront, bien sûr, mais assurés de la bienveillante et sympathique sollicitude du pouvoir.

Le thème du retard industriel de la France est le support idéologique de la campagne gouvernementale pour la préparation du VI^e Plan.

Certes, le développement de la base industrielle de notre pays accuse un retard relatif. Cependant, en l'état même des capacités de production actuelle, il serait parfaitement possible de mieux orienter la production selon les besoins, à condition de faire disparaître les énormes dépenses parasitaires, le gaspillage, la spéculation monopoliste, à condition aussi d'utiliser au maximum l'appareil de production.

Ce n'est, hélas ! pas toujours le cas. Au début de 1968, 80 p. 100 des industriels auxquels la question était posée répondaient qu'ils pouvaient augmenter leur production de 11 p. 100 sans main-d'œuvre supplémentaire et de plus de 20 p. 100 en embauchant du personnel. C'était le moment — faut-il le rappeler ? — où la France comptait 500.000 chômeurs.

On doit aussi poser la question : à qui la faute ? Qui est responsable de cette situation ?

Quand le Président de la République ou le Premier ministre dénoncent la faiblesse de notre industrie, la carence de son organisation depuis plusieurs décennies, c'est de leur propre classe qu'ils font le procès. Voilà plus de trente-cinq ans que notre parti communiste, les organisations ouvrières et démocratiques dénoncent le malthusianisme économiste des trusts. Nous prenons acte que vous nous donnez aujourd'hui raison.

Longtemps aussi, pour masquer leurs responsabilités, le patronat et son pouvoir ont avancé l'argument selon lequel la non-compétitivité de l'industrie française avait pour cause le poids des salaires et les charges sociales prétendument trop élevées dans notre pays. Aujourd'hui, vous êtes amenés à constater très officiellement que les coûts de la production industrielle ne sont pas plus élevés en France que dans les principaux pays voisins. Les dépenses salariales, en particulier, sont souvent inférieures à celles des autres pays du Marché commun. En revanche, la productivité physique est très élevée en France en raison de la grande intensité du travail, intensité que vous voulez d'ailleurs augmenter de 7,5 p. 100 par an pour l'heure de travail. En France, il faut le souligner aussi, la semaine de travail est la plus longue d'Europe.

Le VI^e Plan comporte donc comme préalable le renforcement de l'exploitation de la classe ouvrière. Est-il donc destiné à corriger les faiblesses de notre économie, à faire de la France une nation hautement industrialisée, pour le plus grand bien de tous les Français ? Nous le contestons absolument et, tout au long de ce débat, mes amis s'efforceront de le démontrer concrètement.

Ce qui préoccupe les Français, ce n'est pas le développement de l'industrie pour le simple plaisir de produire davantage et moins encore pour celui d'augmenter les profits et la puissance du capitalisme, cette augmentation étant le but réel du VI^e Plan. L'accroissement de la production industrielle doit avoir comme objectif essentiel la satisfaction des besoins matériels et culturels des masses populaires, le relèvement du niveau de vie. Il doit donc avoir pour fondement l'augmentation de la consommation intérieure, donc du pouvoir d'achat.

Produire plus pour vivre mieux matériellement, humainement et intellectuellement, les travailleurs en sont d'accord. Produire plus pour être exploités davantage et assurer des superprofits aux monopoles capitalistes, la réponse catégorique est « non ».

Or les travailleurs ont les meilleures raisons de penser que les monopoles n'entendent pas promouvoir une véritable politique de développement industriel conforme aux intérêts de la population. Les questions posées auxquelles le VI^e Plan répond très clairement sont, à notre sens, les suivantes : quelle politique industrielle ? Pour faire quoi ? Qui va payer ?

Le VI^e Plan, je l'ai marqué, répond clairement à ces questions. D'abord, il ne repose sur aucune analyse des besoins sociaux privés et collectifs des masses populaires. Il se fonde sur le principe qu'il suffirait d'intensifier la production indus-

trielle dans les branches les plus rentables financièrement pour que soit assurée la satisfaction des besoins sociaux. La vie, l'expérience, ont montré aux travailleurs qu'il n'en était rien. Par exemple, au cours des dix dernières années, leur part dans l'augmentation de la richesse nationale a été extrêmement réduite et souvent annulée par la hausse des prix et la fiscalité galopante.

Ni les objectifs, ni les moyens du Plan ne sont élaborés sur la base d'une politique industrielle définie en fonction des exigences du développement économique et social dans le contexte contemporain. Ce n'est pas dans l'ensemble de l'économie, ou même de l'industrie que l'on envisage de développer. Des secteurs entiers sont voués à la stagnation ou au déclin. On relèvera en particulier le peu d'intérêt accordé à une industrie aussi importante que celle du bâtiment où 1.600.000 personnes sont employées, et qui représente 60 p. 100 de l'investissement national, à la chimie, à la pharmacie, à l'électronique.

Le VI^e Plan livre donc l'économie à la jungle du profit. Qu'importe le pays et son avenir, la vie des hommes, celles de nos cités et de nos provinces !

Concentration des industries, aide au développement des secteurs économiquement en pointe selon l'optique capitaliste, c'est-à-dire les plus rentables, élimination des plus faibles sans que soient envisagés les moyens de leur reconversion, tels sont quelques uns des aspects du VI^e Plan.

Ce qui est vrai pour l'industrie l'est aussi, hélas ! pour l'agriculture. Au cours du V^e Plan, un nombre important d'exploitations familiales ont disparu. La progression des ressources a été faible, la disparité s'est aggravée. Le VI^e Plan, en termes discrets, mais cependant précis, prévoit la poursuite et l'aggravation de cette situation. Le plan Duhamel-Vedel est comme en filigrane dans les options qui nous sont présentées.

En ce qui concerne nos provinces, le IV^e Plan se proposait de réduire les écarts de développement entre les différentes régions du pays. Le V^e Plan avait pour ambition déclarée de les atténuer sans pour autant qu'il y ait en quoi que ce soit réussi. Le VI^e Plan, lui, met l'accent sur les régions déjà hautement développées qu'il faut évidemment développer encore, telles que la région parisienne ou la région Rhône-Alpes ; mais la rentabilité, au sens capitaliste du terme, jouera aussi et toujours dans ce domaine.

Il ne s'agit en aucune façon, malgré ce que tentent de nous faire croire certains, comme M. le rapporteur général, de développer harmonieusement notre pays, de créer ou de maintenir des entreprises dans nos provinces pour que les Français puissent y vivre et y prospérer avec leur famille. Le grand capital estime qu'il faut en finir avec ce qu'il appelle les « saupoudrages » à travers le pays. Selon les capitalistes, il faut seulement prendre en considération l'environnement le mieux adapté aux monopoles internationaux, au développement du Marché commun, à l'intégration impérialiste en Europe capitaliste, à l'apreté de la concurrence internationale. Tout doit être fait pour prélever sur le travail des hommes, par une surexploitation intensive, les moyens financiers nouveaux dont ont besoin les monopoles capitalistes français pour réaliser leurs objectifs.

Là encore, les intérêts nationaux et la vie heureuse des hommes sont sacrifiés à la loi d'airain du capital : le profit maximum.

Après les objectifs, voyons maintenant les moyens et les conséquences.

L'orientation générale n'est pas, bien entendu, l'augmentation de la consommation intérieure, mais son freinage et le développement des exportations. Certes, il est indispensable qu'un grand pays comme le nôtre exporte des marchandises et surtout des produits finis ou semi-finis. Il faut donc, à notre sens, développer les échanges commerciaux avec tous les pays, quel que soit leur régime social.

Mais les autres nations ont la même optique. Il s'agit donc d'échanges commerciaux qu'il faut porter au plus haut niveau et tenter d'équilibrer. L'augmentation de la consommation intérieure, sur laquelle il convient de fonder le développement économique de la France, créerait de meilleures conditions de production sur le plan matériel comme sur le plan humain ; notre potentiel industriel, ainsi utilisé, rendrait plus compétitif notre pays dans la concurrence internationale, en même temps qu'il préparerait des jours heureux pour la France et pour les Français.

Le pouvoir veut, au contraire, aider les monopoles industriels à prélever toujours davantage sur la richesse nationale. Mais il y a des limites à ce prélèvement, en premier lieu l'opposition de la classe ouvrière et ses luttes à l'échelle nationale et internationale. C'est ce qui explique ces campagnes de propagande

idéologique sur la « nouvelle société », celle de M. Chaban-Delmas comme celle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, sa sœur jumelle.

Ces campagnes tendent à faire croire à la solidarité de la classe ouvrière et des monopoles, à parler d'une sorte d'« ambition nationale » qui devrait emporter l'adhésion de tout le corps social, banquiers, industriels, prolétaires, tous unis dans un étrange et impossible amalgame. Mais, fort heureusement pour elle, la classe ouvrière française ne s'est pas laissée intégrer ni associer au capital. Il faut en faire votre deuil, messieurs du Gouvernement ! (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

Elle se refuse avec raison aux prétendus contrats de progrès lorsqu'ils contiennent des clauses de collaboration de classes ou de limitation du droit de grève. La classe ouvrière sait qu'elle forge son avenir et celui de la nation en défendant ses revendications et en luttant contre les monopoles et leur gouvernement.

Les prévisions du VI^e Plan marquent la volonté des capitalistes français de faire payer aux travailleurs les conséquences de la concurrence que se livrent les monopoles sur le plan international. Il faut d'ailleurs remarquer que dans les autres pays le patronat tente d'en faire autant.

Le taux réel des salaires moyens prévu par les options du VI^e Plan augmentera plus lentement encore qu'avec le plan précédent : 4 p. 100 contre 4,4 p. 100 entre 1965 et 1968. L'augmentation du coût de la vie est volontairement minimisée d'une part par l'utilisation d'indices non adaptés à la réalité quotidienne, mais aussi par une sous-estimation volontaire de l'augmentation des prix. Les ménagères, les personnes âgées pourraient, monsieur le ministre, vous dire avec beaucoup plus de précision que vos économistes les répercussions graves et souvent très douloureuses de votre politique sur leur budget familial.

Le VI^e Plan estimant que dans les années qui viennent la main-d'œuvre doit par priorité être drainée vers les monopoles industriels, il est possible que, grâce aux luttes des travailleurs, des augmentations de salaires plus substantielles que celles que vous prévoyez puissent être arrachées par certaines catégories de travailleurs. Mais le patronat compte bien, la masse salariale devant rester la même, se rattraper sur les secteurs les moins dynamiques. De plus, au nom de la lutte contre « l'inégalité », l'écrasement de la hiérarchie tendra à diminuer le prix de la force de travail la plus qualifiée et pèsera sur la masse salariale. Il faut y ajouter la pression qui s'exerce déjà et s'exercera plus encore sur les traitements de la fonction publique et sur ceux des employés considérés dans leur masse par le patronat comme trop payés.

Les transferts porteront aussi sur la partie indirecte des revenus des salariés. Une nouvelle offensive puissante et de longue haleine se développe contre la sécurité sociale en ce qui concerne l'assurance maladie, notamment, et la soumission des prestations familiales à l'impôt sur le revenu.

Un autre moyen de transfert utilisé est la fiscalité. Déjà le rapport sur les options du VI^e Plan contient cet aveu : « L'effet des hausses consécutives aux accords de Grenelle semble avoir été au moins partiellement compensé par la suppression du versement forfaitaire sur les salaires. »

Or cet impôt a été remplacé par l'augmentation du taux de la T.V.A., c'est-à-dire transféré du patron au consommateur bénéficiaire des augmentations de salaires. Dix milliards de francs ont été ainsi prélevés sur la masse des Français. En deux ans, le rendement de l'impôt sur le revenu a été quintuplé tandis que celui de l'impôt sur les sociétés n'était que double.

On envisage maintenant une réforme de la patente qui tendrait, non pas — ce qui serait normal et justifié — à réduire celle des petits commerçants et des artisans, mais au contraire à faire un somptueux cadeau de deux à trois milliards de francs aux grandes entreprises, les collectivités locales faisant les frais de l'opération.

Nous avons caractérisé votre régime comme étant celui des monopoles, du grand capital. Le VI^e Plan est l'illustration concrète que notre analyse était et reste parfaitement juste. Vous fondez le développement et l'avenir de notre pays sur le profit et la concentration entre les mains de quelques-uns des grands moyens de production et d'échange. L'économie du pays est asservie aux besoins du capital. Vous essayez de faire croire que l'intérêt de la France est lié à l'intérêt des monopoles ; au contraire, il lui est fondamentalement opposé.

C'est quand notre pays sera débarrassé de l'emprise des monopoles capitalistes qu'il pourra envisager l'avenir avec confiance. Il n'est pas vrai que le progrès économique puisse être opposé au progrès social ; bien au contraire, le progrès économique doit avoir comme but, comme objectif, comme finalité le progrès

social. Quant à la finalité du capitalisme, c'est l'accroissement des richesses d'une minorité au détriment de l'immense masse du peuple.

Cependant, une autre politique est possible, opposée à la vôtre. Elle mettrait en œuvre un plan de développement économique et social visant à assurer le développement harmonieux de l'économie nationale.

Elle assurerait l'élévation régulière du niveau de vie des masses. Une politique cohérente d'investissements fondés sur l'intérêt national et non plus sur les superprofits de quelques-uns contribuerait à renforcer le pouvoir des décisions de la masse des citoyens et à réduire celui des puissances d'argent. Un pouvoir démocratique prendrait un ensemble de mesures tendant à limiter progressivement et systématiquement l'emprise des monopoles sur l'économie nationale et à affaiblir le capitalisme monopoliste dans ses moyens économiques et financiers.

La première de ces mesures doit donc être la nationalisation des grandes banques et des branches d'industrie monopolisées qui, pour la plupart, reçoivent actuellement des subsides de l'Etat sous les formes les plus diverses. Il est d'une importance décisive que ces nouvelles entreprises nationales et celles qui existent déjà soient gérées démocratiquement, c'est-à-dire avec la participation active et sous le contrôle des représentants des travailleurs. C'est là une condition essentielle pour que les sociétés nationales ne soient plus administrées, comme c'est le cas actuellement, de façon à assurer des privilèges aux trusts, mais dans l'intérêt du développement des forces productives de la nation et des besoins de notre peuple.

Serait aussi mise en œuvre une réforme démocratique de la fiscalité relevant les charges des sociétés capitalistes et des privilégiés de la fortune, tandis qu'elle allégerait les impôts directs et indirects supportés par les salariés et les petits producteurs.

Pour réaliser ces mesures, il faut évidemment imposer de profonds changements dans le régime politique de notre pays. C'est pourquoi nous appelons toutes les victimes de l'exploitation du grand capital à se rassembler pour créer ensemble les conditions de la victoire démocratique. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Rossi.

M. André Rossi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre groupe a apprécié le sérieux des études menées par le commissariat du Plan qui, d'une part, a exploré les conséquences de chacun des taux de croissance possibles et, d'autre part, posé, pour la première fois, la question fondamentale : la croissance, pour quoi faire ?

Nous avons également constaté que vous avez répondu à la question que j'avais posée, à savoir si les dépenses militaires seraient cette fois retenues dans les données du Plan. Vous en tenez compte, mais la perspective désirable d'une croissance inférieure à celle de la production intérieure brute se résume, en fait, à un souhait et c'est pourquoi, pour mieux suivre l'évolution des dépenses militaires, nous souhaiterions que l'on synchronise la loi de programme et le Plan.

Enfin, nous avons apprécié qu'à la recherche d'un développement industriel vigoureux vous proposiez certaines « règles du jeu » remettant à l'honneur les lois de marchés, car si nous faisons de nombreuses réserves sur l'économie libérale en tant que distributrice, nous la considérons comme la plus stimulante en tant que génératrice.

Par contre, si nous approuvons l'option d'ouverture vers l'extérieur, nous nous étonnons que la nature du « fait européen » ne soit pas clairement définie. Est-ce l'ouverture ou est-ce l'intégration ? Est-ce l'Europe à Six ? Est-ce l'Europe à dix ? De la même façon, a-t-on envisagé comment évoluerait le Plan dans le cas où nous entrerions dans un second Kennedy Round qui accentuerait encore la concurrence mondiale ?

Je voudrais donc me demander quelle est la cohérence de l'option prioritaire de l'industrialisation avec les autres options, me demander si son schéma est plausible, surtout dans un plan relativement peu « planificateur » puisqu'il n'est en fait qu'une stratégie de croissance ? Certes, me direz-vous, plus un marché est ouvert vers l'extérieur, plus il est normal que le Plan devienne sélectif et s'attache à quelques grands objectifs en s'allégeant d'un perfectionnisme que les faits — et ils sont désormais mondiaux — risquent de démentir rapidement. Mais ce que j'appellerais les voies et moyens pour parvenir à ces grands objectifs doivent être des actes précis et volontaristes.

Cela étant, nous ne pouvons que regretter que notre pays ait attendu douze ans de Marché commun et une libération constante des échanges internationaux pour s'apercevoir de son retard

industriel. Un journaliste de talent a dit : « Notre pays n'aime pas son industrie ». Aussi le pays ne s'est-il aperçu que tardivement que l'industrie était le véritable moyen moderne de la puissance, celui qui concurrence désormais les signes militaires ou diplomatiques auxquels nous étions traditionnellement habitués.

M. Eugène Claudius-Petit. Très bien !

M. André Rossi. Il est curieux d'ailleurs que ce soient les grands vaincus de la guerre qui s'en soient aperçus avant leurs vainqueurs.

Nous voilà dès lors confrontés avec une certitude et trois inconnues.

La certitude, c'est qu'il nous faut faire l'effort au plus mauvais moment puisque c'est celui où nous devons en même temps supporter et amortir un certain nombre de mutations économiques, où notre système de santé pose des problèmes financiers graves et où la réforme administrative n'est pas commencée.

Quant aux inconnues, elles sont extérieures.

C'est d'abord l'inconnue de l'Amérique qui a abandonné à l'égard de l'Europe cette attention je dirai quasi religieuse et la considère maintenant comme adulte, donc digne de la compétition.

La deuxième inconnue extérieure, c'est l'Allemagne. Sans entrer dans un débat de politique étrangère, on peut se demander jusqu'à quelles limites l'Europe ne risque pas, dans quelques années, de la gêner dans sa politique avec l'Est, comme on peut aussi se demander si elle n'a pas atteint un seuil économique où une zone de libre-échange atlantique est plus intéressante pour elle que le seul marché européen.

La dernière inconnue, c'est l'Angleterre dont l'adhésion à la Communauté économique européenne est absolument nécessaire si nous voulons précisément éviter cette vaste zone de libre-échange atlantique. Mais personne ne peut non plus nier le changement de profil que les quatre nouveaux adhérents provoqueraient dans cette Europe à laquelle notre économie commençait à s'habituer.

En face de ces impondérables, partons de l'analyse. Elle pourrait se résumer dans ce document établi par la C.E.E. et qui qualifie bien notre retard doublé d'un déséquilibre territorial. Il suffit de noter l'importance dans notre pays des zones blanches et grises, c'est-à-dire celles où la population industrielle est inférieure à 10 ou 15 p. 100 de la population active. Certes, l'effet de cette carte est peut-être démultiplié par notre étendue territoriale. Mais il faut avoir le courage de prendre une mesure sans complaisance du problème. Et pour ne prendre qu'un exemple, lorsqu'on dit qu'il y a en France 40 p. 100 de la population active dans l'industrie contre 49 en Allemagne on a le sentiment que l'écart est rattrapable. Quand on le traduit en chiffres, on s'aperçoit que cela représente un écart de 4 millions et demi de salariés.

Alors, dans le désir de vérifier les chances de ce rattrapage, je voudrais poser deux ordres de questions.

En premier lieu, quelles vont être la nature et l'étendue de l'effort envisagé ? En d'autres termes, allons-nous nous doter d'une politique sectorielle ?

Jusqu'à présent, elle ne paraît pas avoir répondu à une stratégie bien définie, mais plutôt à des impératifs circonstanciels. Je constate que sur les 115 milliards avancés par le F.D.E.S., 10 l'ont été au secteur énergétique ; 2 aux transports et à peine 20 p. 100 ont servi à l'industrie proprement dite. Le chapitre qui s'intitule « Favoriser une nouvelle orientation des activités industrielles » n'est pas très prospectif et, à ce sujet, nous aimerions avoir quelques explications.

D'ailleurs, la même interrogation se pose à propos de la recherche où le problème est double. Il se pose d'abord la question de savoir comment, en passant de 2,3 à 3 p. 100 de la production intérieure brute, elle-même en croissance de 6 p. 100, pourront être supportées à la fois par l'Etat et le secteur privé des dépenses de recherche qui, en fin de Plan, seront le double de ce qu'elles sont aujourd'hui.

L'autre problème consiste à coordonner bien évidemment recherche fondamentale et recherche appliquée et à en répartir le champ d'application entre tous les secteurs, y compris les petites et moyennes entreprises.

Le deuxième ordre de questions porte sur les voies et moyens du développement industriel. Je ne parle pas ici des moyens physiques — main-d'œuvre ou qualification professionnelle — qui seront traités par M. Michel Durafour, ni du nécessaire

accroissement de productivité, encore que dans ce domaine les résultats du V^e Plan soient assez encourageant pour que l'on puisse être optimiste pour l'avenir.

Je m'arrêterai plutôt au « double prix » d'une politique industrielle, c'est-à-dire le financement de l'entreprise elle-même, celui de certains investissements publics directement nécessaires et leur compatibilité. Faute de temps, je me contenterai de citer pour mémoire l'aide directe, encore qu'il soit intéressant de noter qu'elle est de deux milliards de francs en Grande-Bretagne et en Italie et de 900 millions en Allemagne, tandis que nous nous limitons à quelque 300 millions de francs, situation défavorisée à laquelle s'ajoute la lenteur de nos procédures qui ont si souvent découragé bien des investisseurs. On ne dira jamais assez combien nos partenaires du Marché commun sont, dans ce domaine, à la fois plus « généreux » et plus rapides que nous.

Le financement interne est fondé sur l'hypothèse d'une prolongation des taux actuels d'autofinancement avec des inconnues importantes : d'abord une discipline d'un accroissement des prix fixé à 2,5 p. 100 alors qu'il fut de 4,4 p. 100 dans le V^e Plan, une maîtrise rigoureuse des charges et donc de la fiscalité, l'accroissement de productivité dont j'ai déjà parlé et une affirmation sur la détente des taux d'intérêt, au cours du VI^e Plan, qui me paraît quelque peu hardie.

Quant au financement externe, les besoins sont en effet estimés à 31 milliards de francs 1975, avec dès à présent une incertitude qui paraît porter sur près de 20 p. 100, et encore à condition que les prélèvements des entreprises publiques aient été réduits. Si j'ajoute que l'industrie ne sera pas la seule demanderesse sur le marché des capitaux, puisqu'elle sera en concurrence avec l'Etat, l'agriculture et d'autres secteurs, il est clair que l'effort doit porter sur l'épargne des ménages, dont l'industrie n'attire que 1 p. 100. C'est dire combien la prévision est aléatoire quand on connaît le comportement de cette sorte d'épargne, surtout à une époque où les oscillations de la bourse ne sont pas faites pour la favoriser et qu'au surplus nous sommes malheureusement dans un pays où le mythe de l'or conserve toute sa valeur.

Il y a donc, pour gagner ce pari, tout un ensemble d'efforts à faire : changement des habitudes bancaires, décloisonnement de l'épargne et aussi, je crois, un choix nécessaire, monsieur le ministre, dans l'épargne à long terme, entre un système de la « transformation » qui était celui du V^e Plan et qui, reconnaissons-le, n'a pas réussi, et d'autres formules telle l'indexation des obligations qui serait également, je le note au passage, un instrument efficace d'une politique sectorielle.

L'autre aspect du « prix à payer » concerne cette fois l'aide aux investissements collectifs et je me limiterai aux seules infrastructures de soutien, d'accompagnement et d'impulsion de l'industrialisation. Quand on observe l'étendue de ces besoins par rapport à tous ceux de l'industrialisation que je viens d'énumérer, on est en droit de se demander si ces équipements ne vont pas être sacrifiés à l'industrialisation, alors que, dans bien des cas, ils devraient la précéder.

C'est l'exemple du logement pour lequel nous apprécions que, dans les procédures et les méthodes, un effort d'imagination ait été fait mais qui n'est pas récompensé par des crédits suffisants. Or dans tous les pays industrialisés le logement s'est accru plus vite et plus tôt que la production industrielle.

Ce que j'ai dit est vrai pour l'accueil des travailleurs migrants prévu à raison de 80.000 par an, où nous risquerons bientôt d'en avoir que les moins bons.

Que dire alors du domaine de la formation professionnelle et surtout des communications où, en dehors du réseau autoroutier, le VI^e Plan permettra à peine de terminer le V^e ?

Mes chers collègues, on nous annonce certes une augmentation des équipements publics entre 8,50 et 10 p. 100, tenant probablement compte des télécommunications et des autoroutes. Nous aimerions obtenir quelques précisions supplémentaires pour déterminer leur cohérence avec l'industrialisation.

Le problème, nous le reconnaissons, n'est pas simple. Si les prélèvements fiscaux et parafiscaux sont légèrement supérieurs, encore que comparables à ceux de la Communauté économique européenne, à l'intérieur de cette ponction d'environ 40 p. 100 de la production, notre part de services rendus par les administrations à la collectivité est inférieure et nos transferts sociaux et économiques sont supérieurs à ceux de nos partenaires.

Il y a donc là une difficile action de freinage qui pose tout le problème de la stabilité fiscale, celui des dépenses de la santé dont parlera mon collègue Jacques Barrot, celui du déficit des entreprises nationalisées, celui d'une meilleure maîtrise de la production agricole, autant d'hypothèses dont cer-

taines avoisinent le pari, mais qui sont pourtant nécessaires, si l'on ne veut pas soit retomber une fois de plus sur la traditionnelle victime que sont les collectivités locales, dont il est d'ailleurs peu parlé dans le Plan, soit prévoir 5 milliards de francs de déficit.

Or, chacun sait que les collectivités locales ont financé 40 p. 100 des équipements du V^e Plan et que leur endettement s'est accru chaque année de 13 p. 100. C'est donc là une limite absolument impossible à franchir.

Puisque j'évoque le problème des collectivités locales, j'aimerais, monsieur le ministre, être assuré que les « contrats du Plan » et les « déclarations de priorité », annoncés il y a quelques mois, ne seront pas remplacés par une vague « fourchette » des crédits régionalisés.

Dans ce domaine des investissements publics, on peut d'ailleurs se demander — soit dit en passant — si nous avons su utiliser toutes les possibilités offertes, qu'il s'agisse des emprunts à l'étranger ou des instruments communautaires, telle la Banque européenne d'investissement.

Pour ne prendre que l'exemple de l'Italie, je constate qu'elle a su faire appel, en vue de résoudre le problème de ses régions méridionales, à la Banque européenne d'investissement pour 51 p. 100 des prêts consentis par celle-ci, soit quelque 700 millions de dollars, alors que, pour des raisons obscures et notamment de garantie de changes, nous ne lui en avons demandé que 14,8 p. 100, dont un quart pour des opérations purement rurales.

Me plaçant à la fois sous l'angle de l'industrialisation et sous celui de l'aménagement du territoire, je me demande si, parallèlement à l'action de revitalisation territoriale, indispensable dans toutes nos régions, mais qui aboutit nécessairement à une action diffuse, le moment n'est pas venu d'entreprendre quelques grandes opérations du type de Fos.

Je crains, mes chers collègues, qu'à force d'avoir réclamé le règlement financier agricole, nous n'ayons fini par faire un complexe de redevable. Or, la contribution que nos partenaires versent au F.E.O.G.A. — fonds européen d'orientation et de garantie agricole — n'est qu'une petite part de l'avantage industriel que leur procure le fait que la France soit restée le pays le plus agricole des Six.

Recourir plus systématiquement et plus largement au financement européen n'est, en fin de compte, qu'une compensation.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais répéter notre désir très sincère de voir réussir votre schéma d'industrialisation, tout en indiquant combien nous le sentons fragile, parce que conditionné par un nombre important de données dont les unes nous sont extérieures et dont les autres exigeront de nombreux actes novateurs et souvent courageux.

L'un des mérites de votre document, qui est d'une grande honnêteté intellectuelle, je dois le reconnaître, assorti d'une pointe de pessimisme, est de ne pas cacher la vérité au pays et à ses responsables.

En fin de compte d'ailleurs, l'acte de courage ne se situe pas dans le seul débat d'aujourd'hui ; il aura à se répéter dans chacun des budgets annuels.

Je le résume en une phrase : c'est le choix à faire par notre pays entre le système d'avantages immédiats suivis de lendemains médiocres et celui de l'effort immédiat pour préparer l'avenir et particulièrement celui de la jeunesse. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Si les méthodes d'élaboration du VI^e Plan sont en progrès sur les précédentes, comme chacun le reconnaît, il faut cependant se demander pour quel motif aucune organisation de salariés n'a approuvé le rapport sur les options lors du débat au Conseil économique et social et pourquoi le mouvement familial l'a rejeté.

Un Plan devant être réalisé par l'ensemble des personnes actives et pour le bénéfice de la totalité de la population, sans oublier la part que nous devons à la solidarité internationale, de telles oppositions doivent être tirées au clair.

Tiennent-elles à ce qu'un effort excessif est demandé à la nation ou seulement à quelques-uns de ses membres ? Sont-elles dues à un manque d'information, à la crainte d'aborder dès maintenant le défi que nous pose l'avenir dans un monde en évolution rapide et pour une part imprévisible ? Est-ce encore pour d'autres raisons, le plus souvent contradictoires d'ailleurs ?

Tout cela est trop grave pour que l'on reste dans l'incertitude.

Avant le prochain rapport sur les actions, chaque groupe socio-professionnel, jusqu'à présent hostile ou réservé, doit être conduit à préciser le projet de société qu'il propose et les moyens cohérents, plausibles et d'application possible de le réaliser : c'est cela la démocratie, c'est cela aussi la participation.

Accepter une économie ouverte sur l'extérieur, reconnaître l'existence d'une économie de marché, insister sur la nécessité d'une productivité croissante pour résister à la concurrence et participer pleinement à l'économie mondiale, tout cela constitue beaucoup plus la constatation d'évidences que des options véritables au sens que le commissariat général du Plan donne à ce terme.

S'il y a eu choix, ce fut il y a bientôt vingt ans lorsque, à juste titre, la nation fut engagée dans les voies du Marché commun. Si le chemin fut dur, s'il n'est pas encore aplani, du moins avons-nous eu raison de nous y engager. En revanche, ce qui est nouveau dans les propositions qui nous sont faites aujourd'hui, c'est l'accent mis sur la solidarité.

Personne, j'en suis convaincu, n'ira à l'encontre de ce vœu, mais voit-on bien ce qu'il implique d'obligations et d'efforts ?

En effet, une économie de concurrence ne conduit pas spontanément à une société solidaire, bien au contraire. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au passé.

Dans une économie de concurrence comme dans une course, les meilleurs l'emportent ; d'autres obtiennent des résultats passables et certains sont éliminés définitivement. N'est-ce pas l'image de ce qui se passe déjà et ne peut que s'accroître dans notre agriculture, notre commerce, notre artisanat et nos entreprises industrielles ? Et cependant, si nous repoussons l'idée d'avenir des entreprises capables de participer aux « finales » européennes et mondiales, nous condamnons notre économie à la médiocrité et nos travailleurs au chômage !

Dans ces conditions, il est indispensable qu'une ferme politique mette les ressources d'une économie en croissance au service de l'égalité des chances de tous les membres de la population active, qu'elle fournisse à tous une amélioration de leurs conditions de vie, les moyens de promotion nécessaires et, quand il le faut, de reconversion et de réadaptation, qu'elle donne enfin à ceux qui, en raison de leur âge ou pour tout autre motif valable, cessent le travail, les moyens d'une vie digne.

Or il convient de noter à ce sujet que le Plan qui nous est proposé tend à substituer aux termes d'« équipements collectifs » l'expression de « fonctions collectives ». Ces fonctions représentent les activités qui sont assurées en dehors des mécanismes du marché et englobent la totalité des moyens nécessaires à la fois pour leur mise en œuvre et pour leur fonctionnement. Concrètement, ces fonctions recouvrent l'ensemble des activités d'éducation, de santé, d'action sociale, d'aménagement urbain et rural, la recherche, la formation professionnelle, etc.

Quoi qu'il en soit de la terminologie, les équipements collectifs paraissent assurés d'une croissance inéluctable dans une société où le phénomène d'urbanisation occupe une place privilégiée. Ils sont essentiels à la fois parce qu'ils sont nécessaires à l'industrialisation que l'on cherche légitimement à augmenter et parce qu'ils peuvent permettre aux individus de supporter les contraintes de la vie moderne.

Dans le domaine des fonctions collectives, le VI^e Plan se veut plus sélectif. C'est ainsi que les déclarations de priorité concerneront un petit nombre de secteurs qui bénéficieront d'une situation privilégiée. Dans les autres cas, le volume des opérations envisagées n'aura qu'un caractère indicatif.

Cette nouvelle procédure n'est pas sans susciter des réserves. On aurait pu penser qu'en raison de leur caractère impératif, les équipements collectifs prévus au Plan devraient être réalisés indépendamment des aléas de la conjoncture. Or, il n'en est rien puisque toutes les actions non prioritaires verront leur réalisation marquée d'un coefficient d'incertitude.

Par ailleurs, la planification des fonctions collectives sera plus décentralisée, et des contrats de Plan pourront être conclus entre l'Etat et des collectivités locales regroupées en communautés urbaines. On peut se demander si cette décentralisation ne se traduira pas par un alourdissement de la part des collectivités locales dans la charge des équipements collectifs. Cette éventualité n'est pas sans inquiéter si l'on considère qu'au cours du V^e Plan les collectivités locales ont dû financer près de 40 p. 100 des équipements collectifs alors que leurs recettes représentent 13 p. 100 de l'ensemble des ressources publiques.

Le rapport soumis à l'examen du Parlement propose une croissance du volume des équipements collectifs qui doit se situer dans une fourchette de progression annuelle de 8,50 à

10 p. 100. Il faut considérer que les besoins à satisfaire — c'est une constatation qui est commune à toutes les économies développées — croissent particulièrement vite dans la quasi-totalité des domaines visés, qu'il s'agisse des infrastructures routières, des télécommunications, du développement urbain, des équipements concernant l'éducation ou la santé. Ainsi, la croissance des équipements collectifs est-elle particulièrement vive à l'étranger, notamment chez nos voisins.

Ces considérations donnent à penser que le taux retenu pour le VI^e Plan est faible: le taux de croissance des équipements collectifs retenu dans le V^e Plan était de 10,3 p. 100. Certes, la réalisation n'a atteint que 7 p. 100 en raison des contraintes budgétaires. En revanche, le IV^e Plan a prévu et réalisé en ce domaine une croissance de 13,5 p. 100.

A titre d'information, je rappelle que l'addition des besoins exprimés par les commissions compétentes du Plan aboutissait à un taux de progression annuel de 15 à 17 p. 100.

Toutefois, il convient de retenir, pour s'en réjouir d'ailleurs, qu'une action tendant à une véritable démocratisation de l'enseignement est engagée. Mais il ne faudrait pas s'arrêter en chemin. En effet, si quelques centaines d'étudiants reculent devant le passage à la vie active et encombrant les facultés, 50 p. 100 des jeunes Français — il faut le noter — quittent l'école à seize ans. En raison de ce pourcentage, on peut raisonnablement craindre qu'une partie des richesses intellectuelles nationales ne demeurent en friche.

Mais cette action doit se poursuivre après la vie scolaire. Des moyens doivent être mis à la disposition de ceux qui travaillent pour leur permettre, s'ils le désirent, de reprendre et de compléter leur formation initiale. Il faut poursuivre, voire amplifier les expériences en cours dans ce domaine.

Un effort continu doit être consenti en accord et avec le concours des organisations professionnelles, si possible, comme cela est souhaitable, afin que tous les travailleurs, quel que soit le statut juridique de leur profession, puissent perfectionner et tenir à jour les connaissances relatives à leur métier, qu'il soit d'exécution, de direction ou de gestion.

Qui ne voit l'importance d'une telle tâche quand on sait que des dizaines de milliers d'entreprises et des centaines de milliers de travailleurs seront contraints, en raison même de l'impérative concurrence internationale — que nous devons accepter sans la rechercher — de modifier les conditions de leur activité professionnelle, voire d'en changer ?

Mais la solidarité n'est pas qu'affaire politique ou gouvernementale. Si personne n'en réuse le principe, chacun doit en accepter les devoirs. L'égalité des chances doit jouer également dans le cadre professionnel.

Certes, indirectement, la responsabilité du Gouvernement est importante. Il lui revient d'expliquer clairement à tous, avec insistance, ce qui est en jeu: il s'agit au fond d'obtenir que les gains de productivité soient inégalement répartis afin de réduire des écarts excessifs de rémunération et de conditions de vie indignes d'un pays développé, surtout s'il se réclame du principe de solidarité.

En outre, cette solidarité doit s'exprimer en faveur de ceux qui ont quitté la vie professionnelle. Les uns ont une retraite. Par la force des choses, les retraites entrent les écarts de rémunération du temps de la vie active et les amplifient quelquefois.

Les systèmes actuels de points ou d'annuités ne permettent aucun redressement de la situation mais, au plus, un accompagnement de l'accroissement du pouvoir d'achat résultant des accords professionnels. Que dire des autres, des handicapés, des malades, des vieillards n'ayant pas suffisamment cotisé à la sécurité sociale et ne jouissant d'aucune retraite complémentaire, sinon qu'ils relèvent totalement d'une efficace solidarité nationale ?

Parlant de l'âge de la retraite, il faut se rappeler les demandes pressantes faites pour son avancement. Au nom même de la solidarité que nous invoquons et compte tenu de la nécessité impérieuse que nous avons de développer rapidement notre production, nous pensons que, dans le cadre du VI^e Plan, il n'est pas possible de généraliser tout de suite et brutalement l'abaissement de l'âge de la retraite.

En revanche, il n'est pas juste et raisonnable d'opposer une fin de non-recevoir à toutes les propositions qui sont faites dans ce domaine en se référant à des considérations économiques et démographiques.

Je me permets de vous rappeler la proposition que j'ai faite depuis quelque temps déjà, tendant à abaisser l'âge de la retraite de certaines catégories de femmes salariées. Il s'agit de la proposition n° 410.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que certaines femmes au travail depuis l'âge de quatorze ans, qui ont assuré les soins d'une famille et bien souvent supporté les épreuves de deux guerres, n'ont pas aujourd'hui mérité de prendre un peu de repos ?

Il faut leur donner dès maintenant la possibilité, je dis bien la possibilité, si elles le souhaitent, de prendre leur retraite dès l'âge de soixante ans, en bénéficiant d'une pension, au taux plein, c'est-à-dire à 40 p. 100.

Ce n'est nullement par démagogie que les travailleurs demandent l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite.

C'est, d'une part, bien sûr, parce que, à l'époque où l'espérance de vie est, d'après les spécialistes, de soixante-douze ans pour la femme et de soixante-sept ans pour l'homme, il est normal de souhaiter jouir de quelques années de repos au terme de la période d'activité.

C'est, d'autre part et surtout, parce que la fatigue physique et l'usure morale, l'une et l'autre indissolublement liées, se manifestent dans toute leur force, en général, à partir de soixante ans.

Ainsi, sur le plan physiologique comme sur le plan humain, il est normal que certains, sinon la plupart des travailleurs, désirent cesser leur activité à soixante ans.

La France étant un des pays occidentaux où la durée du travail est la plus longue, l'abaissement de l'âge de la retraite pour certaines catégories de travailleurs ne présente pas un caractère antiéconomique. Au contraire, cette mesure serait bienfaisante si elle était limitée, pour commencer, aux catégories qui ont droit par priorité à ce régime plus favorable, c'est-à-dire aux femmes souffrant du caractère pénible de leur activité professionnelle et à celles qui ont supporté des charges de famille.

Les tableaux statistiques par sexe, âge et statut nous apprennent qu'il y a environ 400.000 femmes salariées des professions non agricoles qui ont plus de soixante ans. C'est évidemment pour elles, en priorité, que l'âge de la retraite doit être abaissé à soixante ans.

C'est cela la solidarité. De plus, une telle décision prouverait à l'évidence que le Gouvernement est animé, dans son action, d'un profond esprit social.

D'autre part, si le rapport sur les options du VI^e Plan souligne l'importance de la solidarité entre Français, il s'étend à juste titre aussi sur une seconde forme de solidarité: la solidarité entre les régions qui doit résulter de la poursuite de la politique d'aménagement du territoire. Il dit, à propos de cette politique, que le Plan doit lui conférer toute la continuité nécessaire et qu'il importe que l'action en faveur des régions reçoive une impulsion nouvelle.

Je suis malheureusement obligé de me demander si l'évolution actuelle est tout à fait conforme à ces déclarations de principe si favorables à la politique d'expansion régionale. Ce qui se passe à la fois en ce qui concerne les procédures d'aide à l'industrialisation et en ce qui concerne le régime des contrôles en région parisienne, m'autorise à me poser des questions à ce sujet.

Depuis près d'un an, la politique d'aide au développement régional ne s'appuie plus sur des moyens suffisants, qu'il s'agisse des prêts ou des primes. Après deux années durant lesquelles les industriels pouvaient assez facilement, s'ils remplissaient certaines conditions, bénéficier de prêts du fonds de développement économique et social, on est passé, sans transition, à un système dans lequel les prêts de l'Etat à l'industrialisation régionale sont devenus tellement exceptionnels qu'il est plus honnête de n'en pas parler. Comme le crédit, en général, s'est raréfié lui-même et est devenu plus cher dans le courant de 1969, les entreprises ont rencontré des difficultés pour mener à bien leurs projets.

Cette situation — remarquons-le en passant — n'est pas conciliable avec l'ambition que nous avons de donner à nos industries tous le développement nécessaire. Le rang industriel que nous devons rapidement atteindre pour assurer notre progrès, suppose un marché financier plus actif.

On ne peut à la fois proclamer la nécessité d'une industrialisation régionale vigoureuse et se priver des moyens de la mettre en œuvre. Il faut bien reconnaître qu'il y a tout simplement contradiction entre ce que l'on dit sur le développement régional dans les options du VI^e Plan et ce qui se passe à l'heure actuelle dans le domaine des aides de l'Etat. Je souhaite donc vivement qu'il soit mis fin bientôt à cette panne déjà longue qui affecte le sérieux de la politique d'aménagement du territoire et que le Gouvernement s'engage, compte tenu de la très nécessaire continuité de cette action — continuité reconnue par les

options du VI^e Plan — à tout faire pour éviter, dans l'avenir, de nouvelles interruptions des mécanismes d'aide à l'industrialisation de nos régions.

Revenant sur le début de mon propos, je dirai que nous sommes amenés à accepter simultanément deux options qui peuvent paraître s'opposer : concurrence et solidarité, et que nous y sommes même contraints.

La première, parce que c'est le seul moyen pour nous de tenir notre place dans le monde et de garantir durablement le plein emploi ; la seconde, parce qu'elle assigne des fins humaines à l'effort technique et économique.

Mais il faut bien voir qu'un tel choix contraint le Gouvernement et le Parlement à vivre dangereusement, et cela pour quatre raisons essentielles.

Dangereusement, d'abord, parce qu'une volonté de puissance peut facilement habiter ceux qui répondent victorieusement aux défis économiques et techniques du moment et se préparent à affronter ceux du lendemain sans s'occuper d'autre chose ni des autres ;

Dangereusement, ensuite, parce qu'on trouvera toujours de bons motifs pour favoriser seulement ceux qui seront capables de gagner les compétitions économiques tant sur le plan national que sur le plan international ;

Dangereusement, aussi, parce que beaucoup de professionnels n'accepteront pas aisément, dans ce climat de tension permanente en vue de la meilleure performance, que les rémunérations n'augmentent pas toujours en même temps et dans la même proportion que leurs efforts et conformément à la hiérarchie existante ;

Dangereusement, enfin, parce que la population active, à laquelle on demande sans cesse davantage, n'acceptera pas spontanément que sa rémunération croisse moins vite que la production et la productivité. Or c'est à ce prix, et à ce prix seulement, que les jeunes, les malades, les personnes en voie de reconversion professionnelle, les vieillards et les handicapés ne seront pas les délaissés de l'expansion.

Si l'on veut donc que le VI^e Plan recueille l'indispensable adhésion de la population, c'est sur cet ensemble de considérations, d'actions et de conséquences conjointes qu'il faut s'engager.

La partie vaut la peine d'être jouée. C'est la seule qui soit jouable pour qui a le sens de ses responsabilités immédiates et futures. Encore faut-il savoir qu'elle est loin d'être gagnée d'avance.

Comme je le disais au début de mon exposé, le fond du débat est clair : pour que ses conséquences soient acceptées et acceptables, il faut que chacun en connaisse l'enjeu ; il faut également que le Gouvernement accepte de peser de tout son poids afin que les exigences de la solidarité ne soient jamais sacrifiées aux nécessités d'une économie de marché. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure.

M. Maurice Faure. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, sur un thème qui intéresse l'avenir à court et à moyen terme de notre pays, on ne peut évidemment parler de tout. Je me bornerai à quelques points que j'estime essentiels, apportant ainsi, je l'espère, une contribution à ce débat sur les options du VI^e Plan, puisque nous n'en sommes, au demeurant, qu'à la phase préalable à leur adoption définitive.

Les événements qui se déroulent sous nos yeux devraient suffire, en toute hypothèse, à nous rappeler que la finalité première d'un plan est sociale.

Dans notre pays, aujourd'hui, grandit la masse de nos compatriotes qui se sentent en rupture avec la société dans laquelle ils vivent et qui font un complexe de frustration, soit que leurs besoins aient crû plus vite que leurs moyens, soit qu'ils considèrent l'injustice sociale dont la France fournit, il faut en convenir, un exemple particulièrement grave et qui s'accroît au lieu de s'atténuer.

Dès lors, les uns se replient sur une position de scepticisme et d'atonie — c'est la réaction pacifique, si l'on peut dire — tandis que pour d'autres, c'est une réaction de révolte et de violence avec son nécessaire et détestable cortège.

Cette situation sera aggravée dans les années qui viennent par le problème de l'emploi. Chaque année — le chiffre est très important — 200.000 jeunes gens ou jeunes filles de plus vont se présenter sur le marché du travail, à un moment où la productivité, continuant de croître de 5 à 6 p. 100 par an,

rendra encore plus difficile la solution de ce problème. C'est dire le volume d'activités nouvelles qu'il va falloir créer pour fournir à chacun du travail.

Mais revenons-en au Plan.

Un plan n'a de valeur que dans la mesure où il offre un certain nombre de choix — puisqu'il est bien clair qu'on ne peut pas tout faire — et où il explique les moyens qu'il mettra en œuvre pour les réaliser.

Malheureusement — permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre — les options, telles que le rapport nous les présente et que votre intervention d'hier nous les a résumées, apparaissent comme un catalogue très général de vœux dans lequel personne n'est oublié. Aucune option vraiment caractérisée n'est retenue ; aucun moyen concret n'est expliqué pour déterminer comment on atteindra les objectifs proposés, si objectifs il y a.

Il semble que vous vous soyez plutôt contenté de suivre les problèmes du V^e plan, de les subir et d'aboutir à leur conclusion en les reprenant à votre compte : croissance de la production industrielle ; « privatisation » progressive des investissements, qui étaient publics jusque-là, dans certains secteurs — autoroutes, télécommunications ; réduction du rôle de l'Etat dans le volume des investissements publics ; diminution de la part respective de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises dans l'ensemble de la production ; aggravation du caractère monopolistique de la concurrence, toutes choses qui, considérées isolément, ne sont pas inexacts mais qui eussent dû vous conduire à des conclusions que nous voyons mal.

En fait, nous en voyons une. Ce qui sous-tend votre proposition, c'est la nécessité de renforcer l'industrialisation de notre pays. Qui peut être contre ? Mais une analyse plus fine s'impose, car il faut en déterminer les contraintes et les limites.

Qui peut être contre en effet ? La faiblesse de l'industrie est déjà, hélas ! pour la France une vieille tradition. Elle remonte à l'ère charbonnière, c'est-à-dire au milieu du siècle dernier. Mais d'autres pays qui ont connu le même handicap, comme le Japon et l'Italie, l'ont mieux surmontée.

Pourquoi ? Peut-être parce que la France, depuis une douzaine d'années surtout — tout comme l'Angleterre depuis vingt ans — mue par un complexe atavique de grande puissance, a voulu continuer à faire face presque sur tous les fronts et a été ainsi amenée à multiplier, dans certains secteurs, des investissements très onéreux, lesquels se sont révélés être soit des investissements anticipés sur le calendrier de la vie économique, c'est-à-dire sur la possibilité de passer au stade de la production industrielle de série, soit des investissements tout à fait inadaptés à nos propres moyens. C'était là une erreur de dimension.

Quel que puisse être l'intérêt industriel du plan calcul, de la mise au point du procédé Sécam ou de la recherche d'une filière française de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nul ne peut contester que, sur le plan économique et financier, ce soient des échecs qui ont retardé la croissance de notre économie au lieu de l'accélérer.

Nous avons oublié que les gros bataillons de l'industrie ne sont, aujourd'hui encore, ni l'atome, ni l'espace, ni l'électronique, ni même l'aéronautique, mais restent les trois vieux grands secteurs de la chimie, de la mécanique et de l'électricité. C'est pour avoir suivi une politique, sans doute moins prestigieuse mais plus réaliste, que certains de nos principaux concurrents ou partenaires du commerce libre dans le monde ont abouti, dans ces domaines, à des résultats supérieurs aux nôtres.

Parlons clair, la puissance de production et la production réelle dans ces trois secteurs sont deux fois et demi plus élevées en Allemagne que chez nous.

Enfin, les économistes pensent — et vous n'ignorez pas ces chiffres, monsieur le ministre — que 15 p. 100 environ de l'industrie française aujourd'hui est au niveau de la compétitivité internationale contre 40 p. 100 pour l'Allemagne. J'ajoute que l'Angleterre connaît le même retard que nous, incontestablement pour les mêmes raisons, ce qui renforce encore, dans une certaine mesure, notre conviction.

Vous allez d'abord vous heurter à des contraintes politiques. J'ai lu avec attention la partie du rapport consacrée à cet effort prioritaire d'industrialisation. Qu'y dit-on ? Que l'on doit encourager la formation de grandes entreprises au niveau international — c'est évident — mais que ces entreprises s'installeront naturellement là où sont à la fois leurs fournisseurs et leur clients, où les communications sont les plus faciles, la main-d'œuvre la plus nombreuse, les services du secteur tertiaire très développés. Le texte va jusqu'à préciser, pour le cas où nous n'aurions pas compris, qu'il s'agit de l'axe de la Basse-Seine et du sillon rhodanien qui prendrait un peu la relève,

dans cette seconde moitié du vingtième siècle, de ce qu'avaient représenté à la fin du siècle dernier le Nord et la Lorraine.

M. Pierre Weber. Cela va changer !

M. Maurice Faure. Cela va changer, monsieur Weber, mais attendons dimanche ! (Sourires.)

Voilà, monsieur le ministre, une des raisons de notre inquiétude qui est grande, de voir que nous tournons le dos à la politique d'aménagement du territoire. Car ce que vous laissez à la disposition de tout le vaste ensemble français, encore très en retard par rapport à ces régions, c'est, dit le rapport lui-même, l'ensemble des entreprises petites et moyennes. Ce sont elles que je vois le plus directement menacées par cet effort important d'industrialisation mais je doute, en toute hypothèse, qu'elles réussissent à acquérir une vitalité suffisante pour compenser, dans ces vastes régions, les besoins d'emplois supplémentaires qui vont se faire jour.

Il ne faut pas oublier — on ne parle bien que de ce qu'on connaît — que si au cours des dernières années, le taux d'expansion de l'industrie française a été très satisfaisant — de l'ordre de 6,5 p. 100 — dans une région comme le Midi-Pyrénées, le taux annuel n'a été que de 2 p. 100. Je crains que ce ne soit encore pire demain si l'on se lance, sans y apporter de correctif, dans la politique que vous nous proposez.

Enfin, nous pouvons redouter aussi — et sur ce point je serai bref puisque plusieurs de mes collègues ont déjà exprimé cette préoccupation — que l'effort d'industrialisation ne nuise à celui que l'on doit entreprendre en faveur des équipements collectifs et de ce que l'on appelle l'environnement.

Il y a une certaine contradiction à mettre aujourd'hui le doigt sur la nécessité de consentir un effort considérable en vue d'améliorer le cadre de vie des hommes et à réduire dans le même temps la part des crédits de l'Etat qui y seront affectés, d'autant plus que je ne vois dans les textes aucune mesure précise laissant espérer une augmentation des ressources des collectivités locales, pourtant directement concernées, pour permettre à celles-ci de faire face à leurs tâches nouvelles.

Bien mieux, parlons chiffres : avez-vous fait, monsieur le ministre, le calcul de ce que coûtera la région parisienne dans les cinq ans à venir. Que coûteront Roissy, le réseau express régional, les villes satellites ? Que restera-t-il alors pour le reste de la France ?

Que coûteront les métropoles d'équilibre ? Permettez-moi de vous suggérer, à ce point de mon exposé, de ne plus allouer aux régions à la tête desquelles se trouve une métropole d'équilibre, une enveloppe financière globale en leur demandant d'opérer elles-mêmes la ventilation des crédits...

M. Marcel Massot. Très bien !

M. Maurice Faure. ...entre la région chef-lieu, qui est une métropole d'équilibre — et nous savons qu'elle doit recevoir une aide particulière — et le reste de la région. En effet, la discussion n'est pas égale, la différence entre la capitale régionale et son hinterland n'étant pas de degré mais de nature.

Isolez les crédits d'équipement des métropoles d'équilibre, s'il en reste quand la région parisienne aura été servie, de ceux que vous affectez aux autres départements de la région.

Enfin, monsieur le ministre, que deviendra le problème sur lequel votre Plan — ou tout au moins ses options, car j'espère que le Plan sera plus précis — est muet, celui du partage des fruits de l'expansion ?

Dans un rapport de la commission économique pour l'Europe de l'O. N. U., il est écrit : « Parmi les grands pays européens, la France demeure la championne en matière d'inégalités sociales ».

Quelques chiffres l'illustrent ; on peut sans doute contester toutes les statistiques, mais non pas leur vérité, disons globale. Actuellement la tranche de 30 p. 100 des Français qui ont les revenus les plus faibles ne bénéficie que de 4,8 p. 100 du revenu national et sa situation va s'aggravant puisqu'il y a dix ans, elle bénéficiait de 6,2 p. 100 du revenu national.

Mais il y a pire : les 5 p. 100 de Français compris dans la tranche supérieure — et je n'en jalouse aucun, croyez-le bien, nous faisons ici de la politique générale — ont un revenu égal à celui des 60 p. 100 des Français des tranches inférieures.

M. Henri Védries. Voilà la réalité capitaliste !

M. Maurice Faure. Il y a là, incontestablement, une situation à la longue intolérable.

Vous n'obtiendrez jamais l'adhésion de la masse populaire à votre Plan, adhésion qui est aussi indispensable à son succès que celle des capitaux, si vous ne faites pas un vigoureux effort de justice tel que l'exige la nation, non seulement sur le plan de la morale, mais aussi sur celui de l'efficacité économique.

Ces disparités sont telles qu'on les retrouve dans chaque catégorie sectorielle. Parmi les salariés, par exemple, les 10 p. 100 d'entre eux qui ont les salaires les plus élevés bénéficient de près du tiers du volume global des salaires, et les 10 p. 100 qui perçoivent les salaires les moins élevés ne bénéficient que de 3 p. 100 de ce volume global.

Cela signifie qu'il faudra un jour se résoudre, une fois au moins, à relever les salaires de ceux qui sont au bas de l'échelle, sans qu'un tel relèvement se répercute automatiquement sur toute la hiérarchie, jusqu'au sommet : sinon, chaque fois que vous procéderez à une augmentation en pourcentage, vous aggraverez la disparité au lieu de la réduire.

Il faudra avoir le courage non seulement de le dire, mais aussi de le faire. (Applaudissements.)

Il faudra aussi considérer que le sort des travailleurs manuels ne peut pas non plus être maintenu tel qu'il est aujourd'hui. Le niveau du salaire horaire du travailleur manuel français est de 25 p. 100 inférieur à celui de son homologue allemand, alors que le niveau du salaire horaire des cadres moyens et des cadres supérieurs est à peu près le même dans l'ensemble de la Communauté économique européenne.

Le travailleur manuel, qui accomplit les besognes les plus pénibles et quelquefois les plus rebutantes, ne reçoit pas de la société la contrepartie qu'il est en droit d'en attendre.

Nous entrons là dans une analyse qui, au-delà de l'aspect quantitatif, touche l'aspect qualitatif du problème.

Je sais bien que, dans la mesure où l'industrialisation que vous appelez de vos vœux — comme le fait d'ailleurs chacun d'entre nous — amènera un renversement de la tendance et, sur le marché du travail, multipliera les demandes par rapport aux offres, en même temps que la pression des syndicats jouera son rôle, la disparité sera peut-être en partie corrigée.

Mais, puisque vous bloquez les transferts sociaux, sauf en ce qui concerne l'augmentation des dépenses du régime maladie de la sécurité sociale, il restera tout le sort de ceux qu'on appelle les « laissés pour compte de l'expansion ». Votre réponse consistera à nous dire : « Le développement industriel réglera le problème de ceux dont vous venez de parler. » Mais qu'en sera-t-il des autres ?

Ainsi, monsieur le ministre, notre adhésion ne saurait, de toute évidence, être sans réserve.

Ce qui nous préoccupe aussi, c'est que votre Plan n'est plus un ensemble de choix bien déterminés, comme je le disais au début de mon intervention, et qu'il constitue plutôt un exposé de politique économique à moyen terme.

C'est tellement vrai que le Plan est devenu si peu contraignant que ce qui, au cours du V^e Plan, a été le moins bien réalisé, ce sont les programmes dont l'Etat avait la responsabilité directe et immédiate. (Très bien ! très bien !) En ce sens, le secteur privé s'est, si j'ose dire, presque mieux comporté que le secteur public.

Vous aviez prévu, au titre du V^e Plan, une augmentation de 5 p. 100 de la production intérieure brute. On a atteint à peu près 5,50 p. 100, en dépit des journées de mai 1968...

Plusieurs députés du groupe des républicains indépendants. Ah !

M. Maurice Faure. ...ce qui prouve que le débat sur un taux de croissance de 6 ou de 6,50 p. 100 est, pour une large part, un débat académique ; seul l'avenir dira s'il s'agit de 6 ou de 6,50 p. 100, quel que soit le chiffre retenu dans votre rapport.

Pour les secteurs relevant de l'Etat, c'est-à-dire en ce qui concerne les équipements publics, il est bien difficile de déterminer le taux actuel de réalisation, et Dieu sait s'il est difficile de le savoir, parce que, entre les autorisations de programme, les délégations de crédits, les crédits d'engagement, les crédits de paiement et l'état réel d'avancement des travaux, plus personne, pas même l'administration, n'y comprend rien.

Pour la région que je représente, nous en sommes à peu près, selon les rubriques, à un taux de 65 à 85 p. 100, mises à part les télécommunications, dont le taux de réalisation a dépassé 100 p. 100, les constructions scolaires de l'enseignement primaire, pour lesquelles on atteint la prévision à 100 p. 100, tandis que, pour les établissements de soins, nous n'en sommes qu'à 50 p. 100 environ.

Il demeure que, pour tous ces équipements publics, le retard ne saurait évidemment être aggravé.

Je terminerai par deux considérations qui, pour être de portée différente, autant psychologique que concrète, me semblent devoir être retenues.

La première vise la spéculation foncière.

Quel vieux cheval de bataille, n'est-il pas vrai, et combien avons-nous voté de textes et d'amendements sans jamais terrasser le dragon !

La vérité est que, chaque fois qu'une taxe sur les plus-values a été votée, elle s'est traduite immédiatement par une augmentation du prix de vente des terrains.

Quand on a choisi un système de réserves foncières, comme les Z. A. D. ou les Z. U. P., ce qui manquait aux collectivités locales pour l'appliquer, c'était le crédit indispensable.

Alors il s'est produit ce qui ne pouvait pas ne pas se produire : la spéculation foncière — ce n'est pas un phénomène nouveau, il est probablement de tous les temps — reste, et de loin, le meilleur système pour s'enrichir sans travailler. Je m'étonne même — et je suis désolé que trop peu nombreux soient, à cette heure de l'après-midi, ceux qui m'écoutent devant leur poste de télévision — que tous les Français ne s'en soient pas encore totalement rendu compte.

Par le biais de ce transfert social que vous opérez, monsieur le ministre, concernant les logements destinés aux personnes dont les revenus sont les plus modestes, vous aggravez encore la situation, puisque la disparité des revenus s'accroît, étant donné que l'on permet à la spéculation de s'entretenir. Effectivement, il faudra bien, un jour, y porter remède.

Comme je ne crois guère au blocage des prix ni à la municipalisation des sols, je voudrais faire une suggestion. Peut-être l'explorerez-vous ? Elle vaut ce qu'elle vaut. Je l'avance même avec beaucoup de timidité.

Pourquoi ne demanderait-on pas aux propriétaires de terrains de faire eux-mêmes une déclaration sur la valeur de leurs terrains ? On baserait sur cette valeur l'assiette de l'impôt foncier, on l'assortirait, bien entendu, d'un coefficient équivalant à la hausse du coût de la vie et même, pour que le capital ne soit pas sans rapporter le moindre intérêt, d'un petit intérêt annuel.

Dans la mesure où les municipalités, puisqu'il ne se construit pas de grands ensembles sans qu'elles soient directement ou indirectement concernées, sont amenées soit à se procurer des terrains, soit à viabiliser des terrains pour autrui, l'évaluation par l'administration des domaines serait en quelque sorte automatique, et personne n'aurait recours à quiconque, sauf à soi-même.

Certes, on objectera que ce système récompense la spéculation jusqu'à aujourd'hui. J'aimerais tout de même mieux un système qui la récompense jusqu'à aujourd'hui, qu'un système qui continue à l'encourager demain, ou pas de système du tout.

Mais il y a là un point important sur lequel les responsables de collectivité locale que nous sommes sont conduits à appeler votre attention.

Enfin, dernier problème que je me permets de soulever : par qui et comment sera appliqué le VI^e Plan ?

Dans les rapports sur les options, j'ai lu des pages, que j'ai trouvées fort brillantes, sur le mauvais rendement de l'administration. Ce n'est pas la première fois que l'on en écrit d'aussi pertinentes et d'aussi remarquables sur le plan littéraire. Mais je puis vous dire que, chaque fois que la presse a annoncé une mesure qui tendait à la simplification des procédures administratives, je me suis rendu compte que l'on s'orientait vers une complication de ces procédures.

Il n'est pas douteux que le seul remède, à cet égard, est la décentralisation.

Car je ne crois absolument pas à la déconcentration, qui vise à transférer le pouvoir de décision au représentant local du Gouvernement : s'il s'agit de broutilles, c'est celui-ci qui décidera, mais, si des problèmes importants sont en jeu, il téléphonera tout de suite au ministre. Alors, rien ne sera changé, parce que la France est désormais habituée — et son administration beaucoup plus encore que ses habitants — au vieux système de la centralisation qui consiste, pour le fonctionnaire — mettez-vous à sa place — à « ouvrir le parapluie » chaque fois qu'il est amené à traiter une affaire importante.

Ce qu'il faut, c'est reconstituer, réanimer le sens de la décision, le sens de la responsabilité. Il n'y aura pas de réussite du VI^e Plan si vous ne faites pas une confiance hardie aux fonctionnaires et aux élus locaux, dont les décisions sont rapides et

peu coûteuses, et qui portent à leur terroir un amour profond, garantie presque toujours de l'efficacité de leur administration et, en tout cas, de son caractère démocratique.

Vous annoncez que vous allez choisir bientôt trois régions pour y réaliser une expérience de déconcentration. Pourquoi ne pas l'étendre à toutes ? Pourquoi ne pas accélérer la sortie du rapport Chaussade, et ne pas aller résolument au-delà des formes actuelles d'une régionalisation à ce point embryonnaire qu'elle est pratiquement inexistante ?

Les Coder ne sont encore qu'une parodie d'instances régionales, condamnées à rendre des avis que personne, très probablement, ne lit et dont on tient sans doute encore moins compte.

Vous pourriez, me semble-t-il, faire un pas dans cette direction en décidant que la répartition des crédits, en ce qui concerne l'enveloppe régionale, sera faite sur proposition du préfet de région, après avis conforme des Coder.

C'est là une proposition concrète qui conférerait à ces dernières un rôle exigeant qu'un dialogue s'engage entre le détenteur de l'autorité de l'Etat et les représentants locaux du pouvoir.

Voyez-vous, monsieur le ministre, l'orientation générale que vous nous proposez ne rencontre pas, chez nous, une opposition systématique.

Nous ne contestons pas que la France ait besoin d'accomplir un grand effort de rattrapage sur le plan de l'industrialisation. Nous n'ignorons pas que son économie est, dans une certaine mesure, déséquilibrée, qu'il y a grand risque à voir le secteur tertiaire s'hypertrophier par rapport au secteur secondaire.

Dans la phase actuelle de son développement, c'est en effet sur l'industrialisation qu'il faut faire porter le plus grand effort, mais à la condition que soient apportés les correctifs auxquels je viens de faire brièvement allusion, et, plus encore que des correctifs dans les textes, des correctifs dans leurs modalités d'application, afin que soient une bonne fois remises en honneur les deux notions de confiance et de responsabilité, dont je parlais il y a un instant et hors desquelles il n'est pas de fondements moraux ni politiques pour une démocratie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Christian Bonnet.

M. Christian Bonnet. Si l'on considère qu'en de nombreux domaines, seul le « coup de fouet » donné à notre économie par les événements de mai 1968 a permis d'atteindre ou d'avoiser les objectifs du V^e Plan ; si l'on observe qu'il a fallu, ces dernières semaines, corriger les perspectives économiques pour 1970, établies pourtant à l'automne dernier ; si l'on devine que, en raison des contraintes de toute nature qui pèsent d'ores et déjà sur lui, du fait de la persistance des tendances inflationnistes, le premier budget d'exécution du VI^e Plan risque de s'en écarter dès l'abord ; si l'on note, enfin, que l'une des caractéristiques du projet qui nous est présenté est d'assigner des objectifs précis à des activités échappant, dans une économie ouverte et déjà très largement communautaire, à toute prévision mathématique, et de se dérober, à l'inverse, devant une programmation des équipements collectifs, domaine d'élection de toute planification, l'on est tenté de succomber à la tentation du scepticisme devant l'utilité des travaux préparatoires au VI^e Plan.

Qui oserait nier, toutefois, les mérites d'une période au cours de laquelle plusieurs milliers de responsables sont amenés à se dégarer du quotidien pour songer au devenir, et où les partenaires sociaux peuvent, dans un climat plus détendu que celui qui préside généralement à leurs réunions, prendre une exacte mesure de leurs positions respectives sur des problèmes de fond ?

Aujourd'hui, au-delà des vues des grands commis, trop souvent enclins à s'en remettre aux réponses des ordinateurs, au-delà des vues par trop sectorielles des chefs d'entreprise, au-delà des vues par trop catégorielles des responsables syndicalistes, le Parlement est appelé à donner une expression politique, au sens le plus noble du terme, à la notion même de plan.

Un plan n'est pas un catalogue : c'est un choix.

Dès lors me bornerai-je à tracer, au nom du groupe des républicains indépendants, quelques lignes de force.

Une nation plus prospère, une société plus juste, une communauté où il fasse bon vivre : telle est la France que nous proposons aux Français !

Une nation plus prospère. Si chacun s'accorde sur le but, encore faut-il en vouloir le moyen !

Le moyen — nous en sommes d'accord et M. le président Maurice Faure lui-même vient d'exprimer l'adhésion de son groupe sur ce point — c'est l'industrialisation.

Mais l'industrialisation, qu'est-ce au juste ?

L'industrialisation, à nos yeux, c'est d'abord une mutation de la mentalité des Français, c'est une sélection judicieuse des actions de l'Etat, c'est une exploitation des chances offertes par la géographie, c'est enfin une politique résolue des investissements collectifs et du logement.

Ainsi l'industrialisation est-elle d'abord un état d'esprit. Qui pourrait en douter, parmi ceux qui ont prêté attention à la prodigieuse irruption, dans le peloton de tête des puissances industrielles du monde, de la République démocratique allemande, dotée pourtant de cadres politiques et de cadres économiques très différents de ceux de la République fédérale ?

Peut-on qualifier d'industriel un pays dont l'inclination majeure demeure juridique plus qu'économique ?

Peut-on qualifier d'industriel un pays qui, du fait même de l'orientation de son enseignement, des pesanteurs de sa sociologie, de la hiérarchie de ses rémunérations, saute directement du secteur primaire au secteur tertiaire, de la charrue au stylo, en négligeant l'atelier, pourtant premier créateur de richesses ?

Peut-on qualifier d'industriel un pays qui s'intéresse à l'étranger plus pour le tourisme que pour les affaires, un pays dont l'administration, trop souvent, quelle que soit la qualité de ses hommes, entrave l'activité économique plus qu'elle ne l'encourage ?

Est-il industriel le pays où la progression démographique est considérée plus comme une menace de sous-emploi que comme une promesse de croissance ?

Est-il industriel le pays dont 80 p. 100 des habitants préfèrent à tout autre — au terme d'un récent sondage — les placements stériles ?

Sait-on que 0,3 p. 100 seulement des anciens élèves de l'Ecole centrale fondent des entreprises, contre 8 p. 100 pour ceux de la Harvard Business School ?

Que dire, enfin, de cette tendance à se tourner de plus en plus vers l'Etat, quitte à faire peser tant de charges sur ce « baudet » qu'il risque de s'abattre en chemin pour le malheur de tous ?

A cet égard, on parle beaucoup du Japon, et il est certes trop éloigné de nous, sous de multiples aspects, pour pouvoir constituer ce modèle qu'auraient voulu certains. On ne saurait toutefois méconnaître que l'un des ressorts essentiels du miracle de sa prodigieuse industrialisation tient au fait qu'en 1968, pour 101 millions d'habitants, le budget de l'Etat japonais s'élevait à l'équivalent de 17,7 milliards de dollars, tandis que le nôtre, pour 51 millions d'habitants, atteignait l'équivalent de 28 milliards de dollars : un budget inférieur d'un tiers, pour une population double de la nôtre. Voilà, n'est-il pas vrai, qui donne à penser, même si l'on introduit dans ce rapprochement les quelques correctifs qui s'imposent !

L'industrialisation est d'abord un état d'esprit. Elle est aussi sélection judicieuse des actions de l'Etat, qu'il s'agisse de l'investissement, du soutien aux productions, de l'aide aux entreprises.

Est-ce, de la part de l'Etat, avoir un comportement industriel que de reconstruire la Villette, de préférer l'avion supersonique au moyen courrier subsonique, une fausse politique de l'espace à une vraie politique du téléphone ?

Est-il légitime de dépenser deux milliards de francs pour soutenir les exportations de blé et favoriser par là les industries agricoles et alimentaires des pays étrangers, tout en laissant les prix du marché intérieur s'élever de 6 ou 7 p. 100 au-dessus des prix d'intervention ?

Préserve-t-il l'intérêt général de l'Etat qui, à volume de crédits égal, a tendance à prolonger l'agonie d'entreprises qui pèsent sur notre appareil de production, plutôt qu'à encourager la création et la mutation de firmes, singulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises, à qui notre monde doit l'automobile, l'aviation, l'ordinateur, ne l'oublions pas ?

Les Etats-Unis ne sont-ils pas plutôt dans le vrai, qui s'attachent seulement à ce que le nombre des firmes qui s'éteignent soit inférieur à celui des firmes qui viennent à la vie économique ?

L'industrialisation, c'est encore l'exploitation des chances que nous offre la géographie.

Tirer parti de la géographie, c'est ne pas limiter ses efforts aux quelques « mégapoles » industrielles, dont a parlé M. Maurice Faure.

Il n'est pas de politique industrielle sans aménagement du territoire. Et s'il ne faut pas prolonger dans l'esprit des Français — singulièrement des élus locaux — l'illusion d'une industrie présente dans toutes les communes de France, il convient de considérer la vocation industrielle des centres urbains de 30.000 à 100.000 habitants, si harmonieusement répartis sur notre sol.

Si les mutations d'activités non rentables, si la conversion d'une partie du monde rural devaient aboutir à des transferts massifs de populations, notre pays n'y trouverait son compte ni sur le plan humain, ni sur le plan politique, ni même sur le plan financier.

Tirer partie de la géographie c'est encore, pour la France, dominer une séculaire indifférence aux choses de la mer et profiter de la chance nouvelle qu'offrent à son économie ses façades côtières, en une période où se multiplient les signes du retour cyclique à une nouvelle phase de civilisation à dominante maritime.

Une France industrielle c'est, enfin, une France équipée. Aussi la querelle qui tend à opposer l'industrialisation aux équipements collectifs est-elle vaine.

Ce disant, je songe aux zones industrielles créées souvent à grands frais, dans telle ou telle de nos régions et qui demeurent des déserts tant que l'état des télécommunications et des communications — qualité des routes, célérité des relations ferroviaires, desserte aérienne — dissuade les industriels de s'y installer, quel que soit le système de primes que le Gouvernement ait mis en œuvre.

Il n'est pas de politique industrielle possible sans infrastructures de base, faute desquelles on s'oriente, à la limite, vers une société d'automobiles sans routes, de téléviseurs sans logements, de baignoires sans eau. Cela engage, à travers l'épargne, la responsabilité des particuliers et, à travers le volume des crédits publics, celle de l'Etat.

A cet égard, le rapport du Gouvernement fait état d'un rythme de croissance de l'ordre de 8,5 à 10 p. 100 pour les équipements collectifs. Mais cette présentation masque le fait qu'une partie de ce chiffre — 2 p. 100 environ — représente la part du financement privé dans les équipements téléphoniques et dans les autoroutes, ce qui limite dès lors, en fait, à quelque 7 p. 100 en moyenne ce qui ressortit à la formation brute du capital fixe des administrations.

Si ce chiffre de 7 p. 100 nous paraît trop faible, que dire de celui de 4 p. 100 qui est appliqué au secteur du logement ?

Le débat qui s'est instauré depuis quelque temps entre le Gouvernement et le Parlement à propos du logement n'est pas un médiocre débat. Même s'il ne l'exprime pas, le Gouvernement a tendance à penser que le secteur du bâtiment demeure l'une des sources privilégiées des tensions inflationnistes.

Tenant, par ailleurs, pour excessif, par rapport à ce qu'il est à l'étranger, le coût de la construction en France, il estime que, seule, une remise en cause totale des structures de cette industrie permettra l'abaissement des prix de revient et, par tant, un financement plus aisé sans aide de l'Etat.

Il nous semble, à nous, que le Gouvernement ignore les efforts de restructuration et de productivité de l'industrie du bâtiment qui n'est plus, en 1970, ce qu'elle était en 1963.

Il n'est pas sain de faire de ce problème un problème second quand l'industrie du bâtiment constitue un support essentiel de l'emploi dans certaines régions, précisément sous-industrialisées.

Il n'est pas socialement convenable de proposer au pays un rythme de croissance approchant 6 p. 100 et de se contenter de 4 p. 100 pour le secteur du logement, au moment où l'augmentation annuelle du nombre des ménages qui atteignait, dès 1968, 110.000 est en passe d'avoisiner 155.000 en 1972, deuxième année d'exécution du VI^e Plan.

Si le Gouvernement souhaite l'adhésion de la nation aux grandes lignes de ce Plan, il ne faut pas que celui-ci, d'entrée de jeu, la contrarie dans une aspiration dont le succès des comptes d'épargne-logement dit assez combien elle est profonde.

Le groupe des républicains indépendants a conscience qu'en demandant au Gouvernement d'infléchir sa position actuelle en la matière, il lui évite à la fois une erreur et une faute. Il demande dès lors que la procédure de la lettre rectificative, invoquée hier ici même par M. le Premier ministre, soit appliquée en tout premier lieu au domaine du logement. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Une nation industrielle, dans une économie ouverte, est une nation soumise à la loi d'airain de la compétition.

Et celle-ci n'est acceptable que dans le cadre d'une société plus juste, que si, à la sélection des meilleurs dans le domaine économique, correspond la sélection des plus faibles dans le domaine social.

L'industrialisation, la prospérité même ne sont que des moyens. Les ériger au rang d'une finalité serait s'en tenir à une attitude matérialiste en prônant la croissance pour la croissance.

Pour nous, républicains indépendants, la croissance n'est concevable qu'au bénéfice de l'homme et, singulièrement, au bénéfice des plus défavorisés d'entre les hommes.

S'il convient d'avancer résolument, au profit de ceux qui ont les moyens de se faire entendre, dans la voie ouverte par les contrats de progrès et la mensualisation, formule dont le succès est dû sans doute au fait qu'elle est simple, aisée à appréhender par tous les esprits, l'Etat, seul recours des « laissés pour compte » de l'expansion, doit axer ses initiatives — tant il est vrai qu'une société plus juste est une société plus solidaire avant tout — dans deux directions essentielles.

En premier lieu, dans une période de bouleversements techniques et économiques, l'Etat doit accompagner les mutations et en assumer au moins pour partie la charge. Au moment où l'on passe de la diligence au chemin de fer, le rôle de l'Etat n'est pas de s'opposer au chemin de fer, mais de se pencher sur le sort du postillon brusquement privé de son emploi.

En second lieu, l'Etat doit effacer les zones de détresse qui, par contraste, deviennent de plus en plus intolérables dans une France dont, quoi qu'on en dise parfois, le niveau de vie est l'un des plus élevés du monde.

Le groupe des républicains indépendants insiste une fois encore sur le fait qu'une politique sociale ne consiste pas à donner d'abord plus que le nécessaire à ceux qui l'ont déjà, mais bien l'indispensable à ceux qui ne l'ont pas. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

Priorité, oui, priorité à ceux qui ont seulement le souci « d'être » sur ceux qu'anime — très légitimement d'ailleurs — le souci de « mieux être ». Priorité, oui, priorité à ceux qui vivent dans la familiarité du pire.

La situation dans laquelle se trouvent à cet égard certaines personnes âgées, certaines femmes chefs de famille dont le mari n'est mort ni dans un accident du travail ni en service commandé, certains handicapés physiques ou mentaux privés brusquement de toute protection sociale à l'âge de vingt ans, cette situation est intolérable et — je le répète — il appartient au Gouvernement d'y porter, par priorité, remède.

Si nous devons faillir au strict devoir d'y porter remède, ne croyez-vous pas, mes chers collègues, que nos enfants auraient quelque raison de rougir de nous demain, au même titre que nous nous prenons parfois à rougir de nos pères qui ont attendu les années 1930 pour instaurer les congés payés et pour donner aux chefs de famille nombreuse un revenu mensuel supérieur à celui du travailleur célibataire de même catégorie ?

Cette action prioritaire en faveur des plus faibles n'est-elle pas d'ailleurs l'un des seuls points sur lesquels les Français pourraient s'entendre aujourd'hui, en un temps où soufflent en rafales souvent indécentes les égoïsmes catégoriels ou sectoriels ?

Puissent, dans les années qui viennent, ceux qui font preuve aujourd'hui, dans le domaine social, d'un aveuglement qui n'est pas sans rappeler celui des fermiers généraux de la fin de l'ancien régime, se pénétrer des vertus de la solidarité, principe premier — on l'oublie trop souvent — de notre système de protection sociale !

Si l'heure n'est pas encore venue des orientations définitives en matière de sécurité sociale, du moins l'axe de travail autour duquel doivent continuer à s'ordonner les travaux, doit-il être celui d'une solidarité mieux comprise, tant il est vrai que dans dans ce domaine, il n'est pire atteinte à l'égalité que l'égalitarisme.

L'industrialisation et la justice sociale elle-même relèvent, d'une certaine manière, d'une préoccupation quantitative, d'un souci de niveau de vie, d'une civilisation de l'Avoir.

Au-delà, pourquoi serait-il interdit de porter son regard, fut-ce un instant, vers la civilisation de l'Etre, vers la préoccupation du mode et du cadre de vie, vers le souci de la qualité même de l'existence ?

Aussi bien, le troisième volet du tryptique que les républicains indépendants proposent au pays, après une nation plus industrielle et une société plus juste, est-il une communauté où il fasse bon vivre.

Aboutir à un style de vie acceptable, cela implique, sur le plan physique, un meilleur aménagement de la vie individuelle et collective, de manière à briser le carcan qu'exprimait si bien un de ces graffiti relevé, il n'a pas si longtemps, sur un mur de Paris : « métro, boulot, dodo » !

Politique de l'habitat, l'accent étant mis sur le logement individuel ; politique de l'environnement, dans laquelle le Gouvernement paraît à juste titre s'engager résolument ; politique des implantations industrielles et des transports dont la durée a augmenté du double dans la région parisienne depuis une vingtaine d'années ; appréciation plus soubde de l'âge de la retraite, en fonction du caractère pénible de certains travaux ou de l'état de santé de certains êtres : telles paraissent être les principales directions à explorer dans les années qui viennent, sur le plan physique, pour rendre la vie plus supportable.

Mais à ces efforts doivent correspondre ceux qu'il importe de développer sur un plan moral pour permettre la création d'une ambiance propre à atténuer les tensions nerveuses issues du progrès.

L'accroissement de l'urbanisation doit correspondre une nouvelle découverte, par les Français, des vertus de l'urbanité.

A la tradition qui veut que les Français n'abordent jamais les questions économiques ou financières que sous un angle passionnel, doit succéder, en un temps où l'image du capitaliste au gros cigare entre les lèvres est aussi dépassée que celle du communiste au couteau entre les dents, un climat de tolérance qui permette de dépassionner, de démythifier, de dédramatiser le débat économique.

Pour en arriver là, la condition, insuffisante à coup sûr, mais nécessaire, est l'amélioration de l'information économique. A cet égard, monsieur le ministre délégué, lorsque vous avez évoqué lors de votre audition par la commission des finances le rôle d'information que devait avoir sur ce plan économique les travaux préparatoires au VI^e Plan, je me suis pris à sourire.

En effet, sans parler des impropriétés de termes qui ont justifié la remise d'un lexique aux quelque 3.000 experts qui ont fait leur apparition lors des travaux préparatoires, rue de Martignac, il est difficile d'imaginer un style plus esotérique et plus hermétique que celui des documents qui nous ont été remis.

Si nous voulons réellement que cette ébauche de plan ait une valeur pédagogique, qu'elle enseigne aux Français pourquoi il est impossible de répondre en même temps à toutes leurs aspirations, pourquoi le Gouvernement et le Parlement ont fait certains choix, il faut faire table rase, il faut faire un autofé des tonnes de documents illisibles qui ont été établis à ce jour et je vous suggère, monsieur le ministre, de prévoir dans l'établissement de votre budget pour 1971 un crédit important permettant l'établissement d'un petit livre blanc tiré à des millions d'exemplaires, autant que de ménages français, conçu comme une bande dessinée et que je verrais fort bien, pour ma part, confiée à Uderzo et Goscinny qui ont su populariser Astérix !

C'est sur cette suggestion plus sérieuse qu'elle n'en a l'air, monsieur le ministre délégué, et qui se veut positive, que s'achève un propos dont la finalité aura peut-être étonné ceux qui se font de la philosophie de la famille modérée en France une idée périmée.

Cette tonalité faite d'une volonté systématiquement réformatrice, le groupe des républicains indépendants l'a voulue telle, parce que, s'il est deux manières d'aboutir à la révolution, celle des révolutionnaires qui est la plus voyante et celle des conservateurs qui est la plus sûre, il n'en est qu'une d'échapper à cette révolution. Comme le disait déjà Bacon, « le meilleur moyen de prévenir les révolutions s'est d'en supprimer l'objet en ne reculant pas devant les réformes ». (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Boscher.

M. Michel Boscher. Dans sa conclusion M. Bonnet a très justement posé le problème de la finalité du Plan.

Je suis tout prêt à le rejoindre sur ce terrain, car, enfin, c'est bien de cela qu'il s'agit : à quoi sert le Plan ?

Est-ce un simple catalogue ? Une série de vœux ? Est-il orienté vers le plus grand bien de la production industrielle et de ceux qui en sont les auteurs ? N'a-t-il pas plutôt, en définitive, pour finalité le bien-être, le mieux-être de l'homme ? C'est cela qui doit être au fond de notre conception du Plan. C'est du moins la conclusion que j'ai tirée des constatations et les éclaircissements que nous trouvons dans le rapport qui nous est présenté.

Le Gouvernement et les auteurs du Plan tiennent pour acquises d'entrée de jeu un certain nombre de notions : le bonheur des hommes par l'élévation de leur niveau de vie qui passe par l'industrialisation, source principale de richesse dans le cadre d'une économie de marché.

Il semble que, de propos délibéré — et je ne veux pas, moi, par coquetterie intellectuelle, remettre en cause ce schéma — les auteurs du rapport aient voulu écarter les questions fondamentales que certains se sont posées, à savoir si notre civilisation et notre société sont précisément le cadre le meilleur pour le développement de la personnalité humaine et l'épanouissement de l'homme.

Quoi qu'il en soit, prenons les choses telles que les présentent les documents qui nous sont soumis.

J'aborderai l'aspect plus matériel des problèmes. A cet égard, deux approches sont possibles : l'approche individuelle, c'est-à-dire celle qui concerne l'homme vivant dans son milieu familial et l'approche collective, qui intéresse l'homme placé dans son milieu social.

Je ne m'attarderai pas, limité par le temps, au premier de ces aspects.

D'ailleurs d'autres que moi ont traité en termes excellents, mieux que je ne saurais le faire, ou traiteront à cette tribune du milieu familial, du pouvoir d'achat, de la durée du travail, des possibilités de loisir et, partant, du problème des prix, de la sécurité. Que sais-je ? Je ne m'y attarderai donc pas.

Je me limiterai donc à l'approche collective du problème posé par l'élévation du niveau de vie. Cette approche est à la fois quantitative et qualitative, et consiste essentiellement à poser le problème de l'environnement de l'homme vivant en société.

S'attacher à l'aspect quantitatif de l'environnement, c'est chercher à offrir à l'homme des possibilités plus nombreuses pour se loger, se déplacer, s'instruire et se distraire. S'intéresser à l'aspect qualitatif de cet environnement, c'est aborder les problèmes qui concernent le rythme et le cadre de la vie et qui se posent en particulier dans les grandes conurbations — pureté de l'air, limpidité de l'eau — mais c'est aussi soulever le problème de l'intégration du facteur qualité dans les équipements collectifs, spécialement le logement.

Pour ma part, je serais tenté de poser le problème des équipements collectifs, voire des fonctions collectives — pour recourir au jargon à la mode — bien plus qu'en les considérant, ainsi que le rapport aurait tendance à le faire, comme des aspects subalternes dérivés de l'impératif absolu qu'est l'industrialisation.

Ce n'est peut-être, me dira-t-on, qu'une question de nuance, chaque équipement ou presque ayant une double fonction, à savoir celle d'adjuvant de l'industrialisation et celle de facteur de l'élévation du niveau de vie. Il me semble cependant que le débat va au-delà d'un simple problème de présentation. Car l'accent mis sur l'une ou l'autre conception du rôle des équipements met en cause l'objet même du Plan. J'en reviens ainsi à la notion de finalité.

Quoi qu'il en soit, il ne peut pas être question de considérer ces équipements comme un secteur résiduel du Plan dont celui-ci ne se préoccuperait que dans la mesure où les objectifs principaux seraient atteints. Ce disant, je pense à l'industrialisation.

A cet égard, je fais mienne la suggestion de M. le rapporteur général de voir augmenter sensiblement le taux de croissance des équipements collectifs, et, après M. Christian Bonnet, je souhaiterais que le Gouvernement dépose à ce sujet une lettre rectificative. Car le choix d'un taux de croissance relativement élevé en cette matière me paraît fondamental.

Il me paraît aussi nécessaire de poser quelques questions très importantes concernant la possibilité d'atteindre un taux meilleur, compte tenu de la structuration actuelle des investissements. On sait en effet que, si le V^e Plan prévoyait un rythme de progression annuelle de 10,3 p. 100 pour les investissements administratifs, le taux moyen effectivement atteint est de 7 p. 100 — plus vraisemblablement de 6,6 p. 100 — en raison du blocage des crédits optionnels en 1969-1970. De telles mesures conjoncturelles peuvent être à nouveau nécessaires, on peut le craindre, dans les années à venir, et cette crainte doit nous inciter à prévoir globalement un taux de croissance plus élevé afin de parer aux à-coups éventuels.

Au fond, le problème qui se pose, en matière d'investissements publics, tient au fait que la charge de ces équipements est partagée entre l'Etat et les collectivités locales. Faut-il rappeler, en effet, qu'en 1968 celles-ci assuraient 67 p. 100 de la formation brute du capital fixe dans le domaine des équipements publics, et que le financement dont avaient besoin ces collectivités est passé de 3.700 millions de francs en 1966

à 4.100 millions en 1968, chiffre qui atteindra 6.700 millions par an si le VI^e Plan retient le taux de croissance de 6 p. 100, et avoisnera 8 milliards s'il retient celui de 6,50 p. 100 ?

Il est d'ailleurs significatif de constater que, dans l'hypothèse moyenne ou forte, parmi les trois hypothèses envisagées, le compte des administrations n'est déficitaire que du seul fait des charges des collectivités locales puisque, malgré le transfert opéré par l'Etat au profit de la sécurité sociale, pour un montant d'environ 7 milliards de francs, le compte des administrations de l'Etat demeure excédentaire de 5.300 millions de francs dans l'hypothèse moyenne et reste toujours excédentaire dans l'hypothèse forte.

Rappeler ces chiffres, c'est poser le problème des facultés contributives des collectivités locales dans le cadre de l'exécution du VI^e Plan.

Celles-ci pourront-elles simplement maintenir le taux de croissance des investissements consentis au cours du Plan précédent, soit 10 p. 100 environ en volume annuel depuis 1965, ce qui, je le souligne, permettrait tout au plus de ne pas aggraver le sous-équipement actuel, mais non de rattraper le retard accumulé ?

On peut se le demander lorsqu'on lit dans le rapport de présentation du Plan que cette hypothèse entraînerait une augmentation sensible de la fiscalité communale et du volume des emprunts. J'ai relevé également, dans les travaux du groupe restreint des finances locales du Plan, l'affirmation que le maintien sur la lancée actuelle se traduirait, au cours du VI^e Plan, par une majoration, suivant les hypothèses, de 60 à 80 p. 100 du montant de la patente et de la contribution mobilière.

Il convient, d'autre part, de prendre conscience du fait que, depuis 1962, les fonds de concours, c'est-à-dire ceux que les communes et les départements perçoivent de l'extérieur, et en particulier les subventions que leur accorde l'Etat pour leur permettre de réussir ces investissements, ont fléchi singulièrement, alors que, dans le même temps, pour parer à cette carence, l'endettement des collectivités locales a progressé.

C'est ainsi que, de 1962 à 1967, la part des subventions dans la formation brute du capital fixe est tombée de 27,9 p. 100 à 22,5 p. 100, tandis que la charge résiduelle des communes passait, par voie de conséquence, de 72 à 77 p. 100.

Cet effort d'autofinancement des villes et des villages a été du reste sous-estimé dans le V^e Plan, aussi bien l'autofinancement brut, qui comprend l'amortissement de la dette, que l'autofinancement des dépenses en capital. Dans toutes les hypothèses, le taux en a été supérieur à celui qui était prévu lors de la préparation du V^e Plan et qui a été repris dans le rapport Bourrel de 1965. Le taux prévu pour 1970 a, en effet, été atteint cinq années plus tôt.

Cet autofinancement a été gagé, on le sait, par l'augmentation de la fiscalité directe des communes, dont la progression, depuis 1968, a été annuellement de 12 p. 100 et dont le taux, rapporté à la production intérieure brute, est passé de 1,9 à 2,4 p. 100 entre 1962 et 1967.

Une des causes, sinon la principale, de cette dégradation du taux des subventions et, par voie de conséquence, de l'augmentation de l'autofinancement provient du fait que les collectivités locales doivent assurer la mise en place d'équipements dont le taux de subvention devient faible puisqu'il s'agit essentiellement aujourd'hui d'équipements qui n'ont plus le caractère prioritaire que l'Etat leur reconnaissait en les assortissant d'un taux de subvention élevé.

Sans doute faudra-t-il revoir la grille des taux de subvention en tenant compte précisément de l'évolution de la structure des investissements locaux.

Mais des retouches de détail ne seront pas suffisantes pour sortir les collectivités de l'embarras et leur permettre de jouer leur rôle moteur dans l'exécution du Plan.

Les travaux des commissions du Plan ont retenu comme hypothèse de base le partage inchangé des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'équipement. Pourtant — et cette remarque me paraît significative — dès 1965 le rapport Bourrel proposait des modifications intéressantes à cet égard. Je souhaite vivement que la commission actuellement mise en place sous le nom de commission Pianta reprenne ces mêmes suggestions, en dépit des réticences de certains représentants de l'administration.

Une orientation dans ce sens paraît en effet inéluctable si l'on considère que la fiscalité locale a atteint son plafond — c'est l'opinion de tous les élus locaux — et que la réforme des finances locales, dont il est question depuis si longtemps et dont on entrevoit tout juste l'amorce, ne sera définitive qu'en

1974 au mieux. Encore peut-on se demander si, cette réforme achevée, elle conduira à plus de justice — c'est probable — et fournira plus de ressources globales, ce qui est moins sûr.

Il faut, en effet, ne pas oublier que les collectivités locales et les organismes locaux financent près de 80 p. 100 des infrastructures urbaines, y compris le volume considérable des opérations dites « non programmées », qui représentent presque 20 p. 100 de leurs investissements et assurent la satisfaction de besoins difficilement compressibles, dont bon nombre ont précisément pour objet l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Ces investissements pâtissent souvent des arbitrages budgétaires et des mesures restrictives quand la conjoncture est difficile, comme ce fut le cas récemment, et, plus encore que les équipements non programmés — c'est même assez curieux — ceux que l'on qualifie de « structurants » et qui supposent l'intervention financière de l'Etat.

Cette politique « en dents de scie » que l'on applique, hélas ! depuis quelques années est particulièrement néfaste pour la planification rationnelle de tous les équipements collectifs. Elle l'est encore davantage lorsqu'il s'agit d'initiatives marquées du sceau d'un volontarisme clairement exprimé, comme dans le cas des villes nouvelles dont la création a été voulue par le Gouvernement et pour lesquelles l'Etat doit avoir le courage de se donner les moyens de sa politique.

Il conviendrait également sans aucun doute, dans la perspective du remodelage des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, de tenir compte davantage encore de la charge locale de la fiscalité sur les ménages. La situation est en effet quelque peu paradoxale puisque les communes en croissance rapide, les communes satellites notamment, qui ont la charge la plus lourde en matière d'équipement, ne reçoivent de l'Etat qu'une aide égale en pourcentage à celle qu'il attribue à des villes relativement fortunées.

Je n'ai d'ailleurs pas le sentiment — puisse ma crainte n'être pas fondée ! — au vu du budget de 1970 et d'après ce que je sais de celui qui est en préparation pour 1971, que ces souhaits soient tellement pris en considération. Il faudrait tout de même y penser si l'on veut mettre en œuvre un Plan aussi ambitieux que celui qui nous est aujourd'hui présenté.

En tout état de cause, il y a, me semble-t-il, une série d'hypothèques à lever, de préalables à remplir si l'on veut que, précisément en matière d'équipements financés par les collectivités locales, le Plan soit autre chose qu'un catalogue de vœux pieux.

Réexaminer le partage des responsabilités et des charges entre l'Etat et les collectivités ; rénover les procédures financières par une politique de subventions et d'emprunts adaptée à la planification, aboutissant à une globalisation des moyens mis en œuvre par ces mêmes collectivités ; rendre contractuels les rapports financiers de manière à concilier la volonté de décentralisation et l'octroi d'une autonomie accrue aux collectivités avec la nécessaire programmation des équipements publics ; améliorer, sans pour autant l'alourdir, la fiscalité locale, aussi bien dans le domaine de la fiscalité foncière — c'est tout le problème des plus-values ou de l'imposition sur la valeur vénale de la terre — que dans celui des patentes ; alléger les innombrables interventions de la tutelle administrative, dont la complexité est un facteur permanent de coûts supplémentaires, ainsi que les maires le savent ; favoriser enfin le regroupement des communes, sur une base volontaire, autant que faire se peut, afin de rationaliser les programmes d'équipement, notamment d'équipement lourd, telles sont, me semble-t-il, les orientations qui s'imposeront au Gouvernement pour traduire dans les faits la politique des équipements nécessaires au mieux-être des Français.

Ce n'est qu'à ce prix qu'au cours des prochaines années pourra être maîtrisée la croissance des villes, que pourront être rattrapés les retards d'équipement et d'aménagement, que pourront être satisfaites les aspirations des habitants, dont le niveau de vie croîtra, grâce à une meilleure qualité des services fournis par la ville.

Ne seront pas réglés pour autant les problèmes de la qualité de l'environnement que j'ai effleurés, que le Gouvernement a évoqués il y a quelques jours au sein d'un conseil des ministres et qui se posent de manière toujours plus aiguë, tant ils sont la rançon du progrès technique.

Je me tourne alors vers le Gouvernement, qui s'est préoccupé très justement de ces problèmes — on a parlé de cent mesures de détail qu'il aurait prises pour combattre les pollutions et améliorer l'environnement — et je lui demande quelles conséquences il en tire dans le cadre du Plan.

N'estime-t-il pas, sur ce point encore, que, par une lettre rectificative, une telle volonté devrait s'inscrire dans le Plan pour faire face à ce problème qui devient de plus en plus angoissant ?

Sans doute le Gouvernement se retournera-t-il une fois encore vers les collectivités locales et demandera-t-il leur concours, puisqu'il faut incontestablement la bonne volonté et l'action de tous et de chacun pour tenter de se rendre maître de ce problème. C'est dire que, là encore, risque de se poser comme un leitmotiv la question des moyens de ces mêmes collectivités, dont j'ai fait le thème essentiel de mon intervention.

Le 7 janvier 1963, M. le commissaire général du Plan recevait une lettre où on le priait de « trouver aux problèmes financiers des communes et des départements les solutions de nature à empêcher que ces problèmes ne viennent contrarier le développement prioritaire des équipements collectifs ».

Cette injonction, mesdames, messieurs, était de la plume de M. Georges Pompidou, alors Premier ministre.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, reprendre à votre compte cet impératif dont l'accomplissement conditionne directement l'avenir des Français, et permettre ainsi au Plan de jouer son véritable rôle de moteur du progrès social et économique ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, je m'efforcerai d'être moins sévère pour le Gouvernement que ne l'ont été certains membres de la majorité. J'essaierai, en revanche, d'être plus logique lors du vote que j'aurai à exprimer.

Je me contenterai de formuler trois observations.

La croissance n'est qu'un des éléments de notre stratégie nationale. Or toute stratégie a un but. Quel est le but de la nôtre ?

Dans le cadre du Marché commun, il convient d'assurer son rang à la France, affrontée à une compétition planétaire, et de lui donner les moyens de la concurrence.

Néanmoins, une stratégie pour la France ne peut se passer d'une stratégie pour les Français. Il convient donc que ces derniers se trouvent étroitement associés au devenir de leur pays et qu'ils en tirent des satisfactions légitimes.

De ce point de vue, on peut poser un problème de principe. Si nous assistons à tant de mouvements contre ce que l'on appelle — d'ailleurs indûment — la société de consommation, c'est que celle-ci est livrée sans aucune sélection à une société de production qui, elle, est en cause.

Or, dans les textes qui nous sont soumis par le Gouvernement, je n'observe pas que la société de production, telle que l'imaginent les planificateurs, ait en quoi que ce soit changé, ni que ces textes permettent un changement.

Peut-on parler de stratégie nationale lorsqu'on ignore les éléments fondamentaux, ainsi que M. Maurice Faure l'a parfaitement souligné, par exemple lorsqu'on ne connaît pas — c'est le cas actuellement — la loi de programme militaire, qui pèsera lourd dans les comptes, lorsqu'on ne connaît pas la nécessaire loi de programme pour la construction, demandée hier par M. Royer, lorsqu'on évite de traiter les problèmes du tiers monde, lorsqu'on se tient au-dessous du niveau d'une loi de programme pour la recherche, lorsqu'on ne compte pas, dans les travaux à accomplir par notre génération, les grandes réalisations modernes que sont la ville, la communauté, les grands moyens de transport, lorsqu'en réalité on laisse à l'imagination ou au hasard le soin de décider ce que sera la France des années à venir ?

Deuxième observation : la politique industrielle est le fer de lance du VI^e Plan — tout le monde l'a dit — et cela révolte peu de députés, car cela va de soi.

L'essentiel — c'est une remarque au passage — est que nous sommes tous d'accord pour constater que certains retards marquent l'industrialisation de la France. Il est quand même très important, lorsqu'on veut planifier, de savoir quelles sont les causes de ces retards. Il me semble que les documents que vous nous avez soumis sont à cet égard brefs, silencieux et évitent en somme d'examiner en profondeur la question posée.

Est-ce la faute des hommes, spécialement des hommes qui sont au Gouvernement ? Je ne le crois pas. Est-ce la faute des hommes qui sont à la tête des entreprises ? Peut-être y a-t-il encore beaucoup trop de patronat de droit divin qui récolte la propriété sans avoir véritablement recherché la formation néces-

salre. Mais ce n'est pas faute d'intelligence. Ce n'est pas non plus faute de travail, encore qu'on le dise souvent dans certains milieux. Il a été démontré — et vous apportez les chiffres à l'appui — que, sur le plan de la quantité, la semaine de travail en France est la plus longue, et que, sur le plan de la qualité, la productivité de notre travail nous situe en bon rang. Sans doute est-ce parce qu'il y a moins de solidarité, moins de justice, moins de recherche et moins de formation.

Mais ce serait peut-être vous chercher une mauvaise querelle que de m'en tenir aux problèmes des hommes sans aller jusqu'aux problèmes de structure. C'est là évidemment que se situe la césure entre les membres de cette Assemblée. Selon la conception que l'on a du devenir de notre société, de l'équilibre entre les hommes, de la finalité de cette société, on est d'un côté ou de l'autre, et vous me pardonnerez d'être du mien.

Je choisirai quelques exemples ; il le faut bien.

L'échec de la politique industrielle de la France, qui vous oblige aujourd'hui à lui donner une priorité telle qu'elle risque d'écarter les autres, tient au fait que les contradictions internes de la société capitaliste ont pratiquement abouti à ce paradoxe que ceux qui vivent du profit, pour le plus grand profit et pour le profit immédiat, sont parvenus à ce chef-d'œuvre de ruiner les chances de profit général de la nation, tout au moins par rapport à nos concurrents principaux.

Parmi ces contractions internes, il faut retenir cette notion de l'industrialisation sauvage et celle du profit sauvage ! On en a parlé tout à l'heure ; je n'y reviendrai pas.

Je voudrais observer aussi, monsieur le ministre, combien pèse lourdement la domination de quelques monopoles, au point de vouloir aujourd'hui démanteler le secteur public. Il est absolument aberrant, sur le plan même de l'industrialisation du pays, de voir le Gouvernement négliger à ce point le concours dominant du secteur public sur lequel, je viens de le dire, il devrait au contraire s'appuyer afin de créer les moyens de concentration qui permettraient d'aborder dans les meilleures conditions la concurrence européenne.

Même observation en ce qui concerne la carence des banques d'affaires. En fait on a rendu aux canaux privés tous les soins du crédit ; on a « privatisé » le crédit. Depuis vingt-cinq ans les banques d'affaires n'ont été à l'origine d'aucune des grandes constructions modernes ; elles ne sont à la base ni de l'électronique, ni de l'atome, ni des grands moyens d'énergie nécessaires à l'industrialisation. Il y a donc, là aussi, erreur de structure !

Quant aux contraintes administratives, ce qui a été dit tout à l'heure de la nécessaire décentralisation suffit.

Il ne s'agit donc pas d'un problème d'hommes, monsieur le ministre. Je ne sais pas si l'opposition à des hommes à proposer qui auraient plus de talent ou plus de compétence. Là n'est pas la discussion ; il s'agit d'un problème de structures. Il n'est pas d'hommes qui soient en mesure de briser le carcan dans lequel vous êtes ensermé, pour réussir l'industrialisation de la France contre les sociétés qui en vivent et pour répartir les profits de l'œuvre commune d'une façon suffisamment juste pour que chacun s'y retrouve et participe à l'effort nouveau.

Troisième observation, le Plan est l'œuvre de tous et à tous les niveaux. Et d'abord au niveau de l'élaboration. Exemple : le Parlement. C'est une bonne chose que tant de gens aient participé loin d'ici à la préparation, à la discussion, à l'élaboration de ce Plan et aient eu connaissance de vos desseins. Quant à nous, il nous est difficile, en quelques jours, d'aborder l'étude de documents ésotériques et d'en tirer, par nos seuls moyens, dans l'ignorance où nous sommes des informations statistiques, d'aussi excellentes conclusions que celles de M. Lemaire dont j'ai apprécié le rapport mais qui devait, lui, et encore je n'en suis pas certain, être l'un des rares à disposer de documents qui de toute façon nous manquent encore.

Le Plan est aussi l'affaire de tous sur le plan de l'exécution. J'appartiens à une C. O. D. E. R. : inutile d'en dire plus !

Le Plan doit être enfin l'affaire de tous sur le plan des finalités. Vous avez parlé de plein emploi : les 200.000 jeunes gens qui, chaque année, abordent le marché du travail nécessitent un taux de croissance d'environ 0,3 p. 100. Etes-vous sûr — pour ma part je suis sûr du contraire — que les objectifs proposés permettront, dans les années prochaines, de répondre à ce besoin nécessaire du plein emploi lequel, forcément, n'a aucun sens s'il n'est pas aussi le bon emploi ? Posez-vous la question du bon emploi au niveau de la formation, au niveau du travailleur étranger, au niveau du handicapé ou au niveau de la femme, de cette formation professionnelle des femmes qui ne correspond aucunement à la destination qui sera finalement le travail de toute leur vie ?

Et la finalité sur le plan de l'aménagement du territoire ? Il y a quelque dédain à l'égard de ces problèmes. Certes, ils sont bien modestes lorsqu'on compare les problèmes de l'industrie, de la grande industrie, des monopoles compétitifs qui vont conquérir les marchés de l'Europe, affronter les autres continents, le Japon, l'Amérique, à ceux posés par l'aménagement de routes de quelques mètres de large qui coûtent un million et demi au kilomètre, au renforcement du réseau électrique qui est si en retard, à la réalisation des adductions d'eau qui dans le centre de la France demandera encore dix-huit années pour que la dernière commune en bénéficie !

Pourtant ce sont ces équipements collectifs qui conditionnent l'industrialisation de la France. Tant que nous en serons à ce point, il est vrai que seuls deux ou trois grands axes pourront bénéficier de cette industrialisation. C'est dire que le Plan ne sera pas l'œuvre de tous puisqu'il ne sera au bénéfice que de quelques-uns.

Ecart des revenus : M. Rivain y a fort justement insisté en disant exactement « on s'accommode des distorsions ».

Inégalité fiscale : monsieur le ministre, tant qu'on en restera à la politique foncière qui est la nôtre aujourd'hui, comment pouvons-nous espérer en quoi que se soit offrir aux hommes de notre temps la vie qui leur convient et éviter qu'ils soient écrasés par la spéculation.

Quelle réponse apportez-vous à tout cela ?

En conclusion, je dirai qu'en vous écoutant, M. le Premier ministre et vous-même, il me semblait que vous étiez saisis d'une sorte de désenchantement. Vous êtes toujours un ton au-dessous, non pas sur le plan de l'éloquence certes, mais sur celui de la conviction. Mais M. Giscard d'Estaing, qui n'a encore rien dit jusqu'à présent, s'exprimera, lui, de façon plus claire lorsqu'il viendra nous présenter son projet de budget à la fin de l'année, puisque l'on sait déjà que le budget de 1971 ne permettra pas d'atteindre au-delà d'un cinquième les objectifs du Plan que vous proposez.

La réponse que vous nous donnez, c'est celle qu'apportera M. Giscard d'Estaing qui, en nous proposant ce budget sera, dès qualité, le principal destructeur du Plan du Gouvernement !

Ce désenchantement, ce ton au-dessous signifient que nous sommes maintenant au niveau des techniques et non plus au niveau des grands ensembles.

La société capitaliste supporte le Plan. Elle connaît bien les inconvénients ou les injustices — bien qu'elle les admette — de la loi du profit. On sent bien qu'au niveau de l'Etat, et tel est votre devoir, il faut tenter autant que possible de les corriger. Mais la puissance publique, la collectivité nationale, ne dispose pas des moyens nécessaires, et ces moyens, vous ne les lui donnez pas.

Alors, quand on songe à ce qui nous attend demain : la construction de la ville, la protection de la nature, les bienfaits de la recherche, l'avènement de l'homme, qu'est-ce que tout cela signifie ? Cela signifie la responsabilité dans tous les domaines, sur tous les plans, l'acquisition, la conquête de la responsabilité, qui est synonyme de conquête de la dignité.

Il ne s'agit pas de se réferer, fût-ce dans le cadre d'une société socialiste, aux lois de la mécanique qui apporteraient automatiquement le bonheur universel. La responsabilité du citoyen, vous ne l'augmentez pas d'un degré avec le Plan que vous nous soumettez aujourd'hui.

Et à supposer que le bonheur de l'homme puisse être obtenu par des moyens matériels, il reste en tout cas — je dis cela en sachant bien combien nous sommes loin du compte — que la société a au moins pour devoir de lui apporter tous les éléments de cette construction.

Ils se résument en peu de mots : l'unité de l'esprit, l'unité de la vie. Un travailleur qui gagne 600 francs par mois peut-il acquiescer ce droit autant que d'autres ?

Le problème n'est pas celui des hommes ni des intentions ; il est celui d'une société, et c'est parce que nous refusons votre société que nous sommes obligés de refuser votre Plan. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Mesdames, messieurs, très souvent les observateurs politiques, économiques, sociaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos frontières, reconnaissent les succès de notre politique étrangère, admettent que notre économie est sur la bonne voie, soulignent les mérites de nos institutions, mais ignorent nos conquêtes sociales.

L'homme de la rue ne serait pas loin de partager ces vues, ainsi que des sondages récents l'ont d'ailleurs confirmé. Pourtant il serait facile d'énumérer les mesures sociales prises, de mesurer l'effort de solidarité et aussi d'égalité réalisé depuis douze ans. Mais tel n'est pas le propos d'aujourd'hui, il est d'essayer, en se tournant vers l'avenir, de montrer que le VI^e Plan est avant tout un plan social, que les mesures proposées comme leur inspiration sont essentiellement sociales. L'analyse successive des données du Plan en matière sociale puis l'étude synthétique de l'esprit social lui-même du VI^e Plan devraient permettre de montrer que la volonté sociale a en permanence animé ses auteurs.

Au fur et à mesure que seront passées en revue les mesures proposées, que sera étudié leur esprit, il apparaîtra que sur tel ou tel point précis des insuffisances ou des silences appellent des modifications ou des explications complémentaires nécessaires à l'harmonie sociale d'ensemble.

Une approche possible des données sociales du VI^e Plan est de distinguer trois niveaux : celui de la production, celui des revenus et celui de la consommation.

L'amélioration globale de la production à un rythme rapide est une des ambitions du Plan qui peut d'ailleurs apparaître plus économique que sociale, mais de sa réussite dépend celles des autres. En effet, il ne peut y avoir de progrès social sans, d'abord, une augmentation régulière du produit national brut. A cet égard, la transformation de notre industrie, l'amélioration de la productivité sont des facteurs essentiels.

La production a aussi des incidences sociales dans deux domaines très précis : l'emploi et les conditions de travail.

Pour ce qui est de l'emploi, une affirmation nouvelle, du moins dans la netteté de sa formulation, est la nécessité absolue du plein emploi.

Beaucoup d'économistes prétendent qu'un volant de chômage n'est finalement pas inutile à une expansion bien menée. Les Etats-Unis semblent avoir implicitement admis cette thèse puisqu'ils connaissent fréquemment — c'est le cas aujourd'hui — quatre à cinq millions de chômeurs, soit une proportion non négligeable de la population active. A cet égard, le VI^e Plan est formel : il faut poursuivre et garantir le plein emploi.

Des mesures concrètes sont proposées pour le réaliser : meilleure connaissance du marché de l'emploi ; attention toute particulière portée au chômage d'inadaptation ; progrès dans l'orientation ; formation professionnelle plus poussée avec doublement des crédits au cours du VI^e Plan ; mise en place définitive de l'agence nationale pour l'emploi.

Mais au-delà des actions des pouvoirs publics, la politique de l'emploi est nécessairement la résultante de l'action des partenaires de la vie économique et sociale : les entreprises, par leur politique d'embauche ; les syndicats, par les négociations contractuelles.

En matière d'emploi plus qu'en aucune autre les mesures techniques, l'aide financière ne suffisent pas. Il faut un effort permanent de la collectivité tout entière pour s'adapter au monde moderne. Tous les Français doivent en prendre conscience.

Le Plan le dit ; en revanche, ce qu'il dit moins, il faut le reconnaître, c'est la nécessité d'une politique régionale de l'emploi. Dans le bocage normand, dans le Limousin ou en Auvergne, les problèmes de l'emploi ne sont pas les mêmes qu'à Paris ou à Bordeaux.

Une politique de l'emploi, pour réussir, doit comporter, je l'ai dit, l'adhésion des Français. Il importe donc de régionaliser, en évitant, comme l'a déclaré le Président de la République, de créer des zones très actives qui ne seraient entourées que de déserts.

Un autre aspect intéressant la production concerne les conditions de travail. Et d'abord sa durée. Si l'évolution se poursuit sans intervention gouvernementale, la durée hebdomadaire du travail passera de 45 heures en 1969 à 44 heures 30 en 1970 et à 43 heures en 1975. A ce sujet, et compte tenu de notre démographie, et notamment de l'insuffisance de notre population active, compte tenu aussi du grand nombre des jours de congé, le Plan estime souhaitable qu'on n'aille pas plus loin.

Pourtant, si dans les domaines de la production et de la productivité les efforts prévus se réalisent, il conviendrait qu'au moins dans les dernières années d'exécution du Plan cette amélioration soit accélérée.

Le Plan souligne en outre que les conditions du travail sont défectueuses dans beaucoup d'endroits.

Il faut notamment s'attacher à obtenir une détente du climat psychologique. La désaffection à l'égard du travail manuel ou technique que nous avons connue devrait s'en trouver atténuée.

Cette réhabilitation de l'industrie est liée à une augmentation des moyens de l'inspection du travail, à un effort en faveur des travailleurs âgés et des étrangers.

L'étude de cette première donnée, la production, permet de constater que les préoccupations sociales n'ont pas été étrangère aux auteurs du Plan. L'étude des revenus va le confirmer, qu'il s'agisse des revenus issus d'une activité productive ou qu'il s'agisse des revenus de transfert.

Pour ce qui est des revenus issus d'une activité productive, des thèses nouvelles apparaissent. La première est l'abandon d'une programmation trop précise qui, dans le V^e Plan, avait fait naître — c'est vrai — des espoirs excessifs.

La deuxième est l'action sur les bas salaires : priorité des priorités est donnée au rattrapage des salaires moyens par les bas salaires. Cela est évidemment très important en soi, mais l'est aussi par ses conséquences puisque désormais un certain nombre de revenus seront calculés en fonction du salaire minimum de croissance, à commencer par ceux des personnes âgées.

Pour ce qui est des revenus de transfert, le Plan comporte un aspect positif : l'affirmation, nettement précisée cette fois : « A revenu égal, impôt égal », vœu des commerçants et des cadres.

Malheureusement, il reste muet sur la réforme de la fiscalité, et notamment de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux ; c'est à mon sens une lacune importante.

En ce qui concerne les prestations, les problèmes sont clairement posés : les prestations vieillesse et familiales croîtront plus vite que le produit intérieur brut, 144 p. 100 contre 134,5.

Des mesures intéressantes sont proposées — notamment des allocations supplémentaires — en faveur des familles ayant de jeunes enfants ainsi qu'en faveur des orphelins. Il serait souhaitable pour lutter contre la dénatalité, qui a été longtemps le frein de notre expansion, de redonner à la politique familiale un aspect plus dynamique.

En outre, plusieurs réformes sont projetées pour mettre fin aux abus des dépenses de maladie, d'ailleurs supérieures à celles de nos voisins.

Ces dépenses de maladie nous permettent d'aborder le troisième niveau, celui de la consommation.

A cet égard, le Plan néglige un aspect essentiel, celui de la consommation privée, ce qui a permis à un observateur de dire qu'il ne faudrait pas que la ménagère fasse les frais du Plan. En revanche, la consommation collective connaît une place plus grande qu'auparavant.

Les problèmes d'éducation nationale et de santé publique sont soulignés.

Comme un certain nombre d'orateurs l'ont remarqué, le taux de croissance retenu pour les équipements publics semble néanmoins trop modeste — 8,5 p. 100 — car il est artificiellement, c'est vrai, par le taux de croissance des télécommunications.

Au total, en tout cas, il faut reconnaître que les préoccupations sociales dominent toutes les données de base du Plan. Elles lui confèrent un aspect plus humain que dans les plans précédents malgré quelques insuffisances. En réalité, l'esprit même du Plan est profondément social et peut se résumer autour de deux thèmes : la solidarité et la participation qui doivent devenir les fondements de la charte sociale qui nous est proposée.

La solidarité devient au fond la forme moderne de la fraternité, troisième terme, ne l'oublions pas, de notre devise républicaine. Visiblement, les auteurs du Plan se sont efforcés de lui accorder une place privilégiée. Elle figure en tête de nos ambitions nationales. Elle porte sur deux aspects : d'abord l'accent mis sur l'égalité des chances, ensuite la réduction des clivages sociaux. A cet égard, des actions doivent être entreprises concernant les revenus, le statut professionnel, la durée du travail, les services collectifs, le logement et, bien entendu, l'éducation nationale.

Il ne faut rien négliger pour supprimer les blocages sociaux. Cela ne sera pas facile. Car il faut tenir compte de l'hétérogénéité fondamentale des sociétés.

La solidarité consiste également — c'est son deuxième aspect — en l'amélioration permanente du sort des plus défavorisés et en l'aide qu'il convient d'apporter aux victimes des transformations structurelles.

A ce propos, les auteurs du Plan ont eu raison d'insister sur les mesures de rattrapage à prendre en faveur des personnes

âgées, des handicapés et des travailleurs étrangers, mais aussi des commerçants et des cultivateurs obligés de se reconvertir.

Un autre aspect très positif du Plan est sans doute l'importance attachée à la participation. Récemment, le Gouvernement a poursuivi en ce domaine l'œuvre entreprise par ses prédécesseurs, en instituant les contrats de progrès, l'intéressement, l'actionnariat ouvrier, lesquels constituent les bases sociales de son action. La concertation syndicale permanente envisagée par le Plan crée les conditions d'une vie sociale acceptée de tous et il faut que patronat et syndicats sachent saisir cette chance.

La France, qui connaît désormais un régime politique à la fois moderne et adapté à ses structures, se doit de posséder un système social présentant les mêmes caractères.

Ainsi, à l'économie fermée et protégée que nous connaissions jadis, a succédé une économie ouverte sur l'Europe, plus dynamique, mais aussi plus sociale. La France, qui avait inventé — ne l'oublions pas — la planification souple, réalise une politique sociale sans tomber dans les excès des systèmes socialistes et technocratiques.

Un historien, qui voyait loin, écrivait en 1945 :

« Le sentiment et la réflexion m'avaient d'avance convaincu que la libération du pays devrait être accompagnée d'une profonde transformation sociale.

« Ou bien il serait procédé d'office et rapidement à un changement notable de la classe ouvrière et à des coupes sombres dans les privilèges de l'argent, ou bien la masse souffrante et amère des travailleurs glisserait à des bouleversements où la France risquerait de perdre ce qui lui restait de substance. »

Cette déclaration pourrait servir de préface aux options du VI^e Plan. Cela n'étonnera pas la majorité de cette Assemblée car l'auteur en est le général de Gaulle. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le peu de temps qui m'est imparti ne me permet pas d'étudier, comme je l'aurais voulu, les aspects du VI^e Plan intéressant la vie des régions qui, comme celle que je représente, ont une vocation très diversifiée.

Qu'il me soit permis, néanmoins, de souligner que le VI^e Plan ne paraît pas devoir corriger les erreurs du V^e. La décentralisation et l'aménagement du territoire, formellement promis naguère, n'ont pas été valablement réalisés. Le déséquilibre, la discrimination coupable même, dans l'aide apportée, ont été flagrants. Certaines parties de la France ont été sinon complètement oubliées, du moins largement défavorisées.

Un plan à longue portée devrait viser juste, donc tendre à une harmonie judicieuse, créatrice de mieux-être.

Or le Plan que nous étudions donne une priorité hypertrophiée aux options industrielles, au détriment des autres activités, notamment de l'agriculture qui, loin de voir supprimer la disparité dont elle est la victime, verra grandir celle-ci, génératrice d'un exode rural très dangereux sur le plan économique, comme sur les plans social et humain.

Encore faut-il noter que cette industrialisation ne paraît pas tenir compte des retards enregistrés jusqu'à présent dans certaines parties du territoire et dans certains secteurs, comme le tissage.

Il aurait fallu créer de grosses entreprises dans les métropoles d'équilibre mais aussi dans les villes plus petites, de manière à construire un damier d'usines avec des ramifications dans les cantons agricoles...

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Raoul Bayou. ... où elles constitueraient des pôles d'attraction et de fixation pour la main-d'œuvre inutilisée, notamment la main-d'œuvre féminine et adolescente.

Pourquoi votre mutisme, monsieur le ministre, en ce qui concerne les villes de moins de 50.000 habitants ?

Il n'est pas bon non plus de susciter un déséquilibre, dangereux à tous les points de vue, entre les villes et les campagnes.

Il n'est pas normal de chercher à faire disparaître trois exploitations familiales agricoles sur cinq et quelquefois davantage.

Où iront les agriculteurs arrachés à leur terre ? Où logeront-ils ? Dans les cités trop souvent déshonorées par de monstrueuses bidonvilles qui soulignent l'indigence de votre politique du logement ? A-t-on pensé aux tristes répercussions de l'exode provoqué ?

Veut-on produire, et pourquoi et pour qui, des chômeurs nouveaux alors que tant de gens, surtout les jeunes et les plus âgés, ne trouvent déjà pas de travail ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

En fait, l'agriculture française, la première encore — mais pour combien de temps ? — des pays de la Communauté économique européenne, aurait un bel avenir si les efforts du pouvoir actuel ne tendaient pas justement à la freiner.

Une politique de justes prix, dans les vignobles et ailleurs, de restructuration qui n'oublie pas le facteur social, l'aide accrue à la coopération sous toutes ses formes, la mise à la disposition des agriculteurs des moyens de culture modernes, des prêts à long terme suffisants avec des taux d'intérêt raisonnables, un enseignement bien choisi, voilà des facteurs de réanimation qui ont réussi dans d'autres nations, l'Italie par exemple, et qui seraient également bénéfiques chez nous.

Il faut faire preuve d'une sollicitude spéciale pour l'agriculture et pour les agriculteurs qui luttent dans des conditions difficiles nées de leur âge ou de la nature des sols cultivés et leur accorder une attention accrue et des secours appropriés. Il faut aussi leur dire où vous voulez les mener.

A ce propos, les vignerons méridionaux, ceux des autres régions de France aussi, aimeraient connaître vos intentions en matière de plantations, à l'heure où les accords de Luxembourg tolèrent, au-delà des Alpes, des plantations effrénées, génératrices, plus tôt qu'on ne semble le penser, d'excédents de vins qui, joints aux apports du Maghreb toujours encouragés par votre gouvernement, conduiront à une surproduction dont ils feront proportionnellement les frais, malgré la haute qualité de leurs produits et le volume de leurs récoltes stabilisé depuis longtemps.

On nous dira que le tourisme est un élément de prospérité nouvelle pour les milieux ruraux. On l'a déclaré à propos de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon. Ce n'est vrai qu'en partie, car, jusqu'à présent, l'arrière-pays et la région des hauts cantons n'ont guère été favorisés. Il faut que cela change, et dans des délais très brefs.

Nous ne voulons pas cependant que notre région, notamment, devienne un agréable lieu de résidence pour nos touristes et pour les étrangers, mais demeure le reste de l'année une terre malheureuse, à la vie difficile pour ceux qui y sont nés et y sont restés. C'est pourquoi nous donnerons toujours la priorité, en matière de revenus, à l'agriculture et à l'industrie.

Nous ne voulons pas non plus que l'accroissement du nombre des magasins à grande surface, joint à une politique de restriction du crédit, transforme les petits commerçants, les artisans et les industriels modestes en de nouveaux prolétaires au destin incertain.

Il faut que vous pensiez à toutes ces questions et qu'à l'heure où vous préparez l'avenir de la nation, vous donniez à chaque région l'égalité des chances en modernisant les voies de communication, les routes, les autoroutes, les chemins de fer, les canaux — sans oublier le canal du Midi — le téléphone, l'aviation, l'énergie, etc.

Il faut donner aussi l'égalité des chances à chacun, quels que soient sa profession ou son outil de travail. Je ne pense pas que vous en preniez le chemin.

On a dit, monsieur le ministre, que votre plan manquait de méthode, comme d'ailleurs la façon dont vos amis dirigent notre pays. A vous entendre et à les entendre, on s'aperçoit que vous en avez une : c'est la « méthode Coué ». Nous sommes beaucoup à penser que ce n'est quand même pas suffisant. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Mesdames, messieurs, le Plan, c'est aussi un examen de conscience.

C'est à un tel examen que je voudrais brièvement procéder, dans la sérénité de cette séance, en vous présentant des observations limitées à trois sujets.

Je me livrerai d'abord à une rapide étude rétrospective de l'évolution de notre économie. Si le Plan est, par nature, essentiellement une projection vers l'avenir, il est certain que nous devons examiner attentivement les traits fondamentaux de notre économie pour les apprécier, dans la mesure où ils sont stables, ou pour les rectifier dans la proportion qui nous paraît nécessaire.

Ma deuxième réflexion aura pour objet de situer notre ambition au cours de la période 1971-1975 par rapport à celle des

autres pays : comment se place notre plan dans la comparaison internationale ?

Ma dernière observation tendra à définir le cheminement de la politique économique conduisant aux objectifs du Plan, lequel est plus particulièrement de ma responsabilité dans ce débat.

Procédons d'abord à l'examen rétrospectif de l'évolution de notre économie. A cet égard, nombreuses sont les affirmations chiffrées, nombreux sont les jugements pessimistes, mais la publication récente de certaines statistiques de l'O. C. D. E., reprises très objectivement par la presse d'hier, nous permet de faire utilement le point de cette évolution entre 1960 et 1969, période recouverte par ces statistiques.

Qu'aperçoit-on ?

On constate d'abord qu'entre 1960 et 1969, la France est au premier rang des pays occidentaux industrialisés en matière de croissance et d'équipement et qu'elle est au deuxième rang si l'on introduit le Japon dans la comparaison.

Il est d'abord très frappant de savoir — ce sera sans doute une révélation pour certains d'entre vous — que la France est au deuxième rang de la croissance mondiale pour la période 1960-1969. Le Japon est au premier rang avec 11 p. 100, mais la France vient ensuite avec 5,8 p. 100, précédant l'Italie — 5,4 p. 100 — et la République fédérale d'Allemagne dont le taux de croissance n'a été que de 4,8 p. 100, et les Etats-Unis avec 4,5 p. 100.

Ensuite, pendant la même période, la France se situe au deuxième rang mondial pour la croissance de l'investissement en volume, avec 8 p. 100, également derrière le Japon dont le taux est de 13,5 p. 100, mais son avance est considérable sur la République fédérale d'Allemagne — 5,7 p. 100 — l'Italie — 5,1 p. 100 — le Royaume-Uni — 4,6 p. 100 — et les Etats-Unis d'Amérique, 5 p. 100.

Cette France tant décriée, si critiquée, a donc été capable, pendant la période 1960-1969, de se placer, pour la croissance et l'investissement, derrière le Japon sans doute, mais devant tous les pays occidentaux industrialisés. Je me réjouis d'ailleurs que ce soient des statistiques internationales qui nous en apportent la démonstration, permettant ainsi, en dehors de nos querelles politiques internes, à la majorité et à l'opposition de se réunir dans une même satisfaction devant ces résultats. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.)

Au cours de la même période, en revanche, l'économie française se place malheureusement au premier rang pour le taux de hausse annuelle des prix : 3,9 p. 100 en France contre 2,6 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 2,4 p. 100 aux Etats-Unis d'Amérique.

De même, nos exportations ont crû en moyenne moins que les autres : 8,5 p. 100 par an pour la France contre 9,2 p. 100 en Allemagne et 13 p. 100 en Italie. Inversement, nos importations ont augmenté à un rythme trop élevé : plus de 10 p. 100 par an.

Ainsi, le tableau objectif de ce que la France a été capable d'accomplir au cours de cette décennie peut se caractériser par les traits suivants, le Japon mis à part : premier rang pour la croissance, premier rang pour l'investissement, mais aussi, hélas ! premier rang pour la hausse des prix et résultats insuffisants en matière d'exportations.

Voilà donc le jugement synthétique que nous devons porter sur la période couverte par ces statistiques.

En conclusion, le problème à résoudre par la France, contrairement à ce que beaucoup ont dit ou vont dire, n'est pas exclusivement celui de la croissance. Le problème véritable est de savoir comment équilibrer notre croissance, autrement dit comment assurer l'intersection de la croissance et de l'équilibre.

Deuxième sujet de réflexion : situer notre ambition par rapport à celle des autres pays. Là aussi, on a dit — on dira — que le taux de croissance, aux approches de 6 p. 100, envisagé par le Gouvernement et qu'il vous demande de prendre en considération, est peut-être insuffisant.

Comment ce taux se place-t-il, dans la comparaison internationale, pour la même période ?

Nous avons tenu récemment la conférence annuelle des ministres de l'O. C. D. E., que la France avait cette année le privilège de présider, et nous avons participé avec nos collègues à un débat sur la croissance au cours de la prochaine décennie. Nous connaissons ainsi les intentions des différents pays.

Le taux français aux approches de 6 p. 100 est, vous le savez, un taux de production intérieure brute, alors que les autres pays raisonnent en termes de produit national brut. Il convient

donc de corriger notre chiffre pour revenir au même concept : la croissance aux approches de 6 p. 100 que nous envisageons correspond, en termes internationaux de produit national brut, à 5,7 p. 100 par an environ.

Que se proposent de faire les autres pays ? La République fédérale d'Allemagne se propose d'atteindre 4,5 p. 100, l'Italie 5,5 p. 100, la Grande-Bretagne 2,8 p. 100 et les Etats-Unis d'Amérique envisageaient un taux de croissance moyen de 4,2 p. 100 qui devra sans doute être rectifié en baisse en raison des résultats décevants de l'année 1970.

L'objectif qui vous est proposé par les options du VI^e Plan se situe donc à la branche haute de la fourchette internationale, en sorte que, si l'économie française réussissait au cours de cette période à maintenir ce taux de croissance, et si les autres pays atteignaient le taux de croissance qu'ils se proposent, nous connaîtrions pendant cette période la plus forte croissance des pays industriels occidentaux.

Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette seule ambition car la vie ne s'arrêtera pas en 1975. L'année 1975 n'est pas une ligne d'arrivée sur laquelle l'économie française doit parvenir exténuée. C'est au contraire une année comme les autres, que l'économie française devra traverser dans une foulée normale. Si bien que notre objectif pour 1975 ne peut pas être uniquement un objectif de croissance ; ce doit être aussi un objectif de croissance équilibrée.

J'en viens au troisième ordre de réflexions qui ont pour objet de définir le cheminement de la politique économique conduisant aux objectifs du Plan.

En effet, le Plan n'est pas une annonce ; c'est l'indication d'objectifs qu'il faudra s'efforcer d'atteindre, et ce n'est pas parce qu'on inscrit dans un plan un indice ou un chiffre un peu plus fort que l'on a accompli quoi que ce soit s'il n'y a pas derrière une politique économique dont l'ambition et les moyens permettent de réaliser ces objectifs. Il faut donc s'interroger sur cette politique économique et, en particulier, se demander si, comme certains paraissent l'imaginer, ces résultats sont faciles à obtenir.

Les options, telles qu'elles vous sont présentées, la croissance, telle qu'elle vous est proposée, sont-elles faciles à réaliser et suffit-il d'une politique assez négligente, au cours de la période, pour atteindre ces résultats ? La réponse est évidemment négative.

Pour atteindre les objectifs du VI^e Plan, il faudra mener une politique économique extrêmement active et soigneusement élaborée. Pour illustrer la difficulté, on peut revenir à l'indication que je donnais tout à l'heure, c'est-à-dire à la nécessité de rechercher l'intersection de la croissance et de l'équilibre, et si l'on recherche un élément central, celui qui est apparu tout à l'heure dans la comparaison avec la période 1960-1969, on peut le trouver dans le niveau de nos prix.

L'économie française est, historiquement, une économie qui produit trop cher. Lorsque l'on s'éloigne de nos changements de parité, on s'aperçoit progressivement que le mouvement des prix français est, en moyenne, supérieur au mouvement des prix internationaux et qu'alors nos entreprises doivent pour maintenir leur compétitivité, du fait de la concurrence qu'elles subissent, soit comprimer leur marge jusqu'à l'asphyxie, soit supporter, de la part de l'Etat, par le contrôle administratif des prix, une contrainte qui les y pousse.

C'est ainsi que nous sommes périodiquement conduits, par cette tradition historique, à connaître, après des phases de forte croissance déséquilibrée, des phases dans lesquelles l'action doit porter sur le retour à l'équilibre.

Quelles sont les causes profondes de cet excès chronique de nos prix ? Elles sont au nombre de trois.

D'abord, une cause historique qui est née de l'accoutumance, malheureusement acquise par notre pays, à la situation d'inflation. Il est, en effet, très frappant de voir combien les comportements psychologiques en Europe sont différents vis-à-vis du problème de l'inflation et combien les comportements des industriels, des syndicats et de l'administration sont, à cet égard, fondamentalement différents, par exemple, en Allemagne fédérale et en France.

Nous avons acquis, malheureusement, après de longues années d'inflation, le comportement nominaliste des agents économiques, comportement qui conduit les uns et les autres à donner toujours la préférence au montant nominal des décisions prises — décisions budgétaires ou décisions salariales — par rapport au montant des quantités réelles traduites dans ces décisions. D'ailleurs, à cet égard, le débat budgétaire français est un exemple traditionnel de débat nominaliste.

Deuxième cause : une croissance des revenus distribués qui, sur la moyenne période, est supérieure à celle de la productivité. Je dis bien « des revenus distribués » et j'englobe dans cette définition l'ensemble des revenus. Je ne vise pas principalement la catégorie salariale car les revenus en question comprennent des revenus d'autre nature dont certains tiennent, par exemple, au niveau des prix lorsque les producteurs tirent leur rémunération de leurs prix de vente.

Globalement, les revenus distribués au sein de l'économie française dépassent en moyenne nos gains réels de productivité.

Troisième cause : l'insuffisante productivité de notre économie, sur laquelle, à très juste titre, le VI^e Plan met longuement l'accent.

Il ne s'agit pas, en réalité, d'une insuffisance de notre productivité physique. Si l'on considère le processus de production en France dans l'industrie, dans la distribution, dans l'agriculture, on constate que très souvent il est comparable, parfois même supérieur, à la norme internationale. Là où notre productivité est insuffisante, c'est en termes économiques : autrement dit, notre aptitude à produire des biens et des services répondant à une demande solvable, intérieure ou extérieure, est insuffisante.

Ce sont ces trois éléments qui doivent être nécessairement traités par une politique de croissance adaptée aux objectifs du VI^e Plan.

En réalité, l'élément de novation de ce Plan, comme vous le savez, tient au fait que l'accroissement de la population active française, au cours de la période, rend physiquement possible une croissance économique plus forte que notre moyenne traditionnelle. Plus exactement, cette croissance de la population active à la fois rend possible cette croissance physique plus forte et, pour des raisons d'emploi, la rend nécessaire.

Encore faut-il en définir les conditions. Ces conditions sont au nombre de cinq.

La première, c'est une politique budgétaire fondée sur une situation moyenne d'équilibre et une croissance des dépenses publiques inférieure à celle de la production intérieure brute en valeur, ou, plus exactement, au plus égale à la croissance de la production intérieure brute en valeur.

Pourquoi ces deux règles ? Là aussi, y a-t-il attachement ou manie ? Ces deux règles résultent de l'examen des équilibres dans la période du Plan et notamment dans l'année finale du Plan qui, à cet égard, a une certaine valeur illustrative.

La règle de l'équilibre a principalement pour objet de faire en sorte que les finances publiques n'exercent pas, au cours de la période du VI^e Plan, un prélèvement sur l'épargne nationale alors que cette épargne sera très fortement sollicitée dans au moins trois directions.

La première direction est celle de l'investissement productif, la deuxième est celle du logement et la troisième est celle des investissements collectifs qui ne figurent pas dans les comptes des administrations.

Si nous voulons pouvoir attribuer des ressources réelles à ces trois besoins, dont personne ici ne contestera la nécessité, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas de prélèvement nouveau sur l'épargne au titre du budget de l'Etat et, par conséquent, respecter la règle de l'équilibre moyen, c'est-à-dire sous réserve de motifs conjoncturels qui peuvent amener provisoirement à

En revanche, le problème de la limitation de la croissance des changes à un niveau au plus égal à celui de la production intérieure brute, en valeur, est d'une autre nature. Cette règle vise d'abord à éviter un accroissement des charges qui pèsent sur l'économie française et qui ont deux conséquences.

La première tend à introduire des rigidités supplémentaires dans une économie déjà fort rigide. La seconde, à peser sur les secteurs les plus dynamiques de notre activité économique, c'est-à-dire, en quelque sorte, sur la pointe de notre croissance.

Voilà la raison de la limitation de la croissance de nos charges.

Il y a un deuxième motif auquel je souhaite que votre commission des finances, qui est aussi celle du Plan, soit particulièrement sensible : à mon avis, cette limitation de la croissance des dépenses publiques est la condition absolue — je dis bien absolue — de la modernisation de notre fiscalité au cours du VI^e Plan. Je considère, pour ma part, qu'au nombre des objectifs à inscrire dans ce VI^e Plan et dans la politique économique et financière des cinq prochaines années, doit figurer parmi les premières réalisations la modernisation indispensable de notre fiscalité. Or, je le répète, la condition absolue de cette modernisation est de ne pas accroître nos charges au-delà de la croissance de notre production intérieure brute.

Sur ce premier point, les conditions ainsi posées entraînent des conséquences qui exigent une politique budgétaire très active et très sélective. Je répondrai tout à l'heure, concernant le budget de 1971, à ce qu'on m'a dit être, à ce sujet, l'oraison funèbre de M. Mitterrand sur le Plan. Pour l'ensemble de la période, il faut donc une politique budgétaire très active et très sélective reposant sur une rationalisation des choix budgétaires étendue à l'ensemble des administrations, rationalisation devant conduire notamment à l'exercice d'un certain nombre d'options fondamentales qui seront décrites dans l'état final du Plan, c'est-à-dire l'année prochaine, en ce qui concerne la part respective des dépenses de fonctionnement, de transfert et d'équipement.

A cet égard, il est évidemment souhaitable que l'évolution dans le sens de la modération des dépenses de subvention et d'intervention puisse permettre d'abonder les dépenses consacrées aux équipements collectifs.

Une deuxième exigence est que, au cours de la période, nous disposions d'une politique monétaire de croissance équilibrée. Dans la panoplie des instruments économiques et financiers français, il y a une place qui est largement vide, celle des instruments d'une politique monétaire moderne de croissance équilibrée.

Dès 1970 et au fur et à mesure que pourront être allégées les contraintes qui pèsent actuellement sur la distribution du crédit, nous mettrons simultanément en place ces instruments nouveaux.

Troisième condition : une politique d'excédents de la balance des paiements courants. Il est d'ailleurs naturel, dès lors que nous avons une ambition de croissance économique forte, que nous tournions notre regard vers le secteur d'où peuvent venir traditionnellement les menaces ; en fait, en effet, que la plupart des politiques de forte croissance sont ralenties ou freinées pour des motifs tenant à la situation de la balance des paiements.

Quand je dis qu'il nous faut un excédent de la balance des paiements courants, cela signifie qu'il nous faut d'abord porter progressivement le niveau de nos réserves à un taux qui corresponde à une sécurité suffisante c'est-à-dire couvrant un nombre suffisant de mois d'importations. Il est très difficile, vous le savez, de fixer un objectif précis pour le niveau des réserves d'une nation.

Néanmoins, la façon la plus raisonnable de fixer ce montant des réserves est de l'exprimer en valeur de mois d'importation. Nous aurons encore, en 1970, en 1971 sans doute et même en 1972 à poursuivre, quelque peu, la reconstitution de nos réserves.

Cet excédent de la balance doit ensuite nous permettre d'investir à l'étranger, comme c'est à la fois notre devoir et notre intérêt. C'est un devoir, car on ne peut pas concevoir un plan dans une économie mondiale telle que celle de la décennie 1970-1980 sans qu'un pays comme la France ne se fixe un objectif de contribution au développement économique des autres nations.

Cette tâche de solidarité dans la croissance, qui est fondamentale pour la France, devra être accomplie au travers d'un flux d'investissements français vers l'extérieur au cours de cette période. D'autre part, nos entreprises elles-mêmes, dans le cadre de notre propre développement, doivent être à même aussi d'investir à l'extérieur. Pour que l'ensemble puisse être équilibré, vous voyez qu'il nous faut un excédent de la balance des paiements courants, donc une balance commerciale favorable, donc une politique très active d'exportation.

Quatrième condition : une politique des prix et des revenus. Au cours du débat sur le VI^e Plan, on peut dire que le personnage, central, personnage abstrait il va de soi, était — vous vous en souvenez — la politique des revenus, et il serait souhaitable que ce personnage ne soit pas absent de nos débats de cette année et de l'année prochaine.

Dans la conduite d'une politique de forte croissance dans l'équilibre, il est indispensable d'avoir une politique en matière de prix et de revenus. On peut naturellement s'interroger sur la forme de cette politique, et les moyens à utiliser peuvent aller de la concertation à la fixation de normes indicatives en passant par des actions portant sur la formation professionnelle ou sur la concurrence en matière de prix. Je dis fondamentalement qu'une politique économique active, aux limites de la croissance, ne peut pas se passer d'une attitude, d'une règle en ce qui concerne cette politique des prix et des revenus. Il y a là un champ de réflexion dont je souhaite qu'au cours de la phase finale de préparation du VI^e Plan nous ayons pu ensemble approfondir le contenu, car nous devons nous rappeler que nous avons inscrit dans le VI^e Plan une contrainte extrêmement forte, selon laquelle les prix français ne devraient pas augmenter plus que les prix de nos partenaires, et notamment la République fédérale d'Allemagne.

A mes yeux, c'est là qu'est sans doute le test véritable du VI^e Plan.

J'ai dit tout à l'heure que, sur le plan de la croissance, la France, spontanément, réussissait à se situer à des niveaux relativement élevés et que, par contre, spontanément aussi, elle se situait à des niveaux relativement décevants en ce qui concerne les prix. Si, au terme du VI^e Plan, nous pouvions constater ensemble qu'effectivement l'évolution du niveau des prix n'aura pas été supérieure à celle de la République fédérale d'Allemagne, quel changement et quel triomphe !

Cela suppose naturellement un très grand nombre d'efforts, efforts au sein des entreprises, en ce qui concerne la rationalisation de leur gestion, efforts d'aménagement général de notre économie, mise en place d'une politique de la concurrence assurant l'égalité des chances et permettant d'éliminer progressivement la nécessité du contrôle administratif des prix, politique rationnelle et non nominaliste des revenus.

Dernière condition : une politique hardie de l'épargne visant en fait deux objectifs.

Le premier, c'est d'accroître la masse de l'épargne nationale ; le second, c'est de modifier la répartition actuelle et je dirai traditionnelle de ses emplois.

Cette politique active de l'épargne, nous devons d'ailleurs en marquer ensemble prochainement les premières étapes lorsque nous aurons à définir les mesures qui prendront le relais des dispositions actuellement en vigueur concernant la rémunération de l'épargne.

Vous voyez qu'ainsi le circuit est bouclé et que, partis de la notion d'équilibre, nous aboutissons à l'épargne. Vous savez comme moi que la principale condition à cette politique hardie de l'épargne, c'est effectivement que, sur la période, les équilibres fondamentaux, et notamment monétaires de notre économie, puissent être soigneusement préservés.

Quelle est la conclusion que l'on peut, me semble-t-il, tirer de cet examen et quelle est la réponse que l'on peut apporter à la question de savoir si ce sont des résultats faciles à obtenir ?

Pour les obtenir au niveau où le Gouvernement vous demande de les considérer, mesdames, messieurs, il faudra en réalité accomplir un effort difficile et soutenu tout au long de la période. Car la croissance est un résultat, ce n'est pas une annonce ; et ce résultat bute sur deux limites, sur l'existence desquelles j'appelle votre attention : une limite économique et une limite humaine.

Il existe d'abord une limite économique de la croissance. En effet, lorsque nous étudions la situation des pays qui ont connu une forte croissance, nous nous apercevons qu'il y a en fait une sorte de « mur du son » de la croissance, autrement dit qu'il est un taux de croissance, variable d'ailleurs selon les pays, à partir duquel les comportements économiques connaissent une rigidité nouvelle, avec l'apparition de brusques tensions et le développement ici et là, au sein de ces économies, de processus inflationnistes.

Il existe ensuite une limite humaine de la croissance. Il est très important que cette limite soit clairement perçue par les membres de l'Assemblée nationale et par tous ceux qui vont avoir à se prononcer sur les options du Plan. Car le principal apport de l'année 1970 à la réflexion sur la planification — que cette réflexion soit française ou étrangère — c'est la prise de conscience du problème posé par la qualité de la croissance.

En réalité, nous avons toujours raisonné jusqu'à présent comme si la mesure de la quantité physique était suffisante pour renseigner sur le degré de satisfaction d'une collectivité ou des individus qui la composent, alors que, de toute évidence, s'il faut assurément mesurer les quantités physiques, il faut aussi mesurer les quantités de peines et d'efforts apportées par le changement, et que, comme la finalité de la croissance est le mieux être, et non pas une finalité définie en termes physiques, elle est en fait la multiplication de deux facteurs — un facteur de croissance physique et un facteur de satisfaction psychologique — auxquels nous devons être attentifs.

Pour notre part, nous pensons qu'il existe une limite sociale aux changements trop rapides et aux mutations trop contraignantes, et qu'à partir d'un certain seuil de croissance, la multiplication des deux facteurs — quantité physique des satisfactions offertes et mesure psychologique des satisfactions procurées — peut conduire à la diminution de leur produit et non pas à son augmentation.

Nous devons donc nous soucier de la qualité humaine de la croissance, de même que nous devons introduire dans le Plan — et le même ministre est responsable de l'un et l'autre secteur — la préoccupation de l'environnement de la croissance.

Tous les travaux actuels sur l'environnement établissent, en effet, que les nuisances de toute espèce augmentent plus que proportionnellement à la croissance ; donc, plus nous fixerons des objectifs de croissance élevés, plus il conviendra, bien entendu, d'en tirer les conséquences pour notre politique de l'environnement.

Pour conclure, quelles sont alors nos tâches, mesdames, messieurs, dans cette deuxième moitié de 1970 ?

D'abord l'achèvement de la préparation du Plan — nous en sommes, en effet, à un débat sur les options — devra tenir compte de deux éléments : les options qui seront finalement retenues et les données les plus récentes dont nous disposerons, lorsque les chiffres devront être arrêtés, sur l'environnement international de l'économie française.

Je tiens à souligner devant vous l'importance de cet environnement international pour la poursuite de notre politique de croissance. Et, bien qu'il ne soit pas d'usage dans cette Assemblée d'abuser des chiffres, il n'est pas inintéressant pour vous, mesdames, messieurs, de connaître les résultats des études sur l'impact de phénomènes purement extérieurs à nous — taux de croissance de la production intérieure brute étrangère et croissance des prix étrangers — sur nos propres résultats.

Si l'on suppose, au cours de la durée du Plan, que la production intérieure brute étrangère dépassera, par exemple, de 0,25 p. 100 par an les chiffres actuellement avancés et si l'on prévoit que les prix étrangers augmenteront de 0,30 p. 100 par an de plus que les prévisions actuelles, il apparaît que notre propre croissance augmentera de 0,10 p. 100, le niveau général de nos prix de 0,20 p. 100 par an, que le solde des paiements courants fera apparaître un excédent supplémentaire de 2.600 millions de francs et que le nombre de personnes à la recherche d'un emploi diminuera de 30.000.

Si l'on limite ces effets au secteur industriel, on s'aperçoit que dans cette hypothèse la production industrielle augmentera de 1 p. 100 de plus et les prix à la production industrielle progresseront de 0,40 p. 100 de plus par an.

Dans une vision optimiste des choses, je vous ai présenté l'hypothèse de la variation positive de ces éléments internationaux mais, bien entendu, ce calcul est réversible. Autrement dit, si l'on fait une hypothèse extérieure moins favorable que celle qui est actuellement retenue en mettant le signe « moins » devant les hypothèses extérieures, on retrouve toutes les variations que je viens d'indiquer « en moins », affectant alors l'économie française en sens inverse. Et vous mesurez mieux ainsi l'importance des éléments d'environnement international pour la mise au point définitive des équilibres du Plan au cours de la période.

La deuxième tâche que nous avons à mener à bien, et qui est d'ailleurs largement entamée, est la préparation du budget de 1971.

Ce budget de 1971, au regard du Plan, présentera une première caractéristique : nous devons vous le présenter avant que le Plan ne soit définitivement arrêté.

En effet, le débat final sur le Plan se déroulera au printemps de 1971 alors que nous aurons à vous présenter dans quelques semaines le projet de budget pour 1971. A ce propos, je souhaiterais que M. Mitterrand ne soit pas d'un pessimisme excessif, car il est évident que le budget de 1971 devra marquer, dans ses choix économiques et sociaux — compte tenu, bien entendu, des nécessités conjoncturelles — les orientations fondamentales du VI^e Plan.

Telles sont, mesdames, messieurs, sommairement décrites, les réflexions qu'appellent de ma part les options d'un Plan dont vous avez tous aperçu qu'il ne voulait pas être un marchand de rêves mais qu'il s'efforçait d'être pour la France une école de réalités. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, analyse prévisionnelle de l'évolution de notre pays au cours des cinq prochaines années, le Plan dessine les impératifs qui conditionnent notre développement.

Parmi ceux-ci, et pour permettre à la France de franchir définitivement le seuil de la véritable puissance économique, l'effort de formation supérieure est primordial. L'éducation est en effet le plus puissant des instruments de promotion collective et personnelle. Elle est aussi à longue échéance l'élément moteur de la croissance.

N'ayant plus de finalité suffisamment précise, l'Université française a connu hier sa période la plus difficile, les événements récents exprimant de manière violente à la fois l'inadap-

tation d'un système et l'inquiétude des jeunes devant leur avenir professionnel. Le Plan lui donnera son visage d'avenir en marquant les buts à poursuivre, et notamment ses objectifs prioritaires : contribuer de façon sensible et significative à l'égalisation des chances, base de la démocratie sociale ; promouvoir à tous les niveaux la préparation à la vie active, base de toute expansion économique.

L'Université française aidera alors à la réalisation de l'option fondamentale du Plan : l'industrialisation de notre pays.

L'évolution considérable des effectifs de l'enseignement supérieur est la donnée première de la situation actuelle de l'Université : 186.000 étudiants en 1958 ; 610.000 en 1968 ; 820.000 à 865.000 pour 1975. La deuxième donnée, c'est l'inégalité et malheureuse répartition entre les disciplines : quatre fois plus d'étudiants en droit aujourd'hui qu'en 1958 ; augmentation pratiquement équivalente en lettres ; en revanche, à peine le double en sciences.

C'est l'inverse qui devrait se produire. La désaffection pour les sciences — qui se confirme dans le technique par le démarrage très lent des instituts universitaires de technologie : 17.133 places en 1969 pour une capacité de 50.000 — peut mettre en péril le développement de notre pays. Si le Plan définit des objectifs, des réformes profondes doivent en assurer la réussite.

Le niveau technique et scientifique d'un pays sera dans l'avenir un élément essentiel de sa position politique, économique, industrielle, militaire et culturelle. Pour tenir la place qui lui revient, la France devra consentir de très grands efforts aussi bien sur le plan financier que sur celui — peut-être plus difficile mais certainement tout aussi important — des structures.

Déjà le texte de 1966 sur la création des I. U. T., la loi d'orientation de 1968 sur l'enseignement supérieur redéfinissent les missions et les institutions de l'ensemble des enseignements postérieurs au baccalauréat ; sans doute de nouvelles dispositions seront-elles nécessaires au cours du VI^e Plan pour que l'Université réponde aux besoins de notre société industrielle.

Il est certain que les buts à atteindre n'apparaissent pas encore clairement dans l'enseignement actuel, si bien que l'éducation dispensée aux Français paraît à certains correspondre mieux aux nécessités d'une société ancienne qu'à la nôtre.

Il est de fait que malgré de nombreuses réformes, les programmes, les structures et les méthodes ne sont pas parvenus à s'adapter à des besoins qui ont évolué considérablement.

Certains facteurs, notamment démographiques et socio-économiques, préfigurent le nouveau visage de l'Université. Bien que l'on assiste actuellement à la fin des effets sur l'enseignement supérieur de la vague de natalité de l'après-guerre, l'ampleur du phénomène de ces dix dernières années a modifié les conditions générales de cet enseignement.

La démocratisation de l'entrée à l'Université, en progrès constant, reste encore insuffisante dans ses effets. Les études supérieures dont l'accès n'est pas limité par un système de sélection changent de dimension. Les étudiants, plus nombreux, plus divers dans leur origine sociale, plus exigeants quant aux finalités « politiques » de l'Université, donc plus contestataires, demandent des programmes et des méthodes plus efficaces.

La primauté de l'investissement intellectuel, mis en évidence dans la politique suivie, doit être effective. Cette orientation suppose une accélération sensible du taux de croissance des dépenses de recherches publiques et privées.

Les activités qui participent directement au développement industriel ou les recherches fondamentales — lesquelles devraient être axées sur les sciences de la vie et de toutes les interactions entre l'homme et son environnement — exigent les unes et les autres un nombre important de personnalités exceptionnelles. Il ne servirait à rien d'y consacrer des ressources de plus en plus importantes si l'on n'y affectait pas aussi une part croissante de l'intelligence nationale.

L'évolution rapide des techniques en matière scientifique condamne l'idée des connaissances accumulées une fois pour toutes au cours de la période de formation et suffisantes pour toute la durée de la vie professionnelle. Cette obsolescence du savoir conduit à la nécessité d'une éducation permanente, qui devra être donnée en tenant le plus grand compte des capacités des individus et non plus de leur origine sociale ou territoriale.

Ainsi seraient amorcée une plus grande égalité des chances et atténuée la très grande disparité que l'on constate actuellement dans les tableaux de scolarisation, qu'il s'agisse du découpage par régions ou par catégories sociales.

Cet enseignement, en quelque sorte « promotionnel », aidera à la réalisation d'une société plus humaine, multipliant les possibilités offertes aux individus d'acquiescer, en cours d'existence, un supplément de formation.

La réforme récente du service militaire permet de supposer une modification des comportements vis-à-vis d'études supérieures longues.

La multiplication des moyens d'information parallèles à l'enseignement, le développement de la « technologie culturelle » à domicile, l'intensification des échanges, l'universalité des découvertes, les sollicitations de toutes sortes, entraînent un changement de la conception traditionnelle de l'enseignement supérieur.

Tous ces nouveaux facteurs permettent une approche de l'évolution de l'Université française.

L'article 1^{er} de la loi d'orientation définit un modèle d'université. Est-ce un modèle conforme aux structures de la société française et qui répond aux aspirations des enseignants et des enseignants ?

Si l'on examine les références étrangères, américaines, russes, allemandes par exemple, on constate que ces systèmes reposent sur des définitions sociales et politiques différentes des nôtres, sur des conceptions particulières des liens entre l'Université et la société, également sur des comportements sociaux et économiques qui ne sont pas ceux des Français.

Le débat de novembre 1968 sur l'enseignement supérieur a été l'occasion d'une grande confrontation nationale sur les finalités de l'Université. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de construire une Université nouvelle conforme, d'une part, aux traditions de libéralisme et d'humanisme désintéressés qui sont celles des facultés françaises, d'autre part, aux exigences d'une puissance économique moderne.

Tout en préservant le rayonnement culturel de notre pays dans une société de développement et de progrès, l'enseignement supérieur, plus démocratisé, doit jouer un rôle plus concret dans la transmission du savoir en ouvrant plus largement le champ de la création par des travaux interdisciplinaires et des disciplines nouvelles, par exemple.

De même, compte tenu du rôle de la recherche comme facteur de la croissance et de la mission socio-économique de l'Université dans une perspective de développement industriel, faut-il accroître le potentiel de formation plus qualitativement que quantitativement et donner suffisamment de souplesse aux progrès techniques.

L'adaptation des missions de l'Université à l'expansion industrielle se heurte cependant à une série de difficultés.

Les formations traditionnellement dispensées ne conduisent pas à l'exercice d'une profession — sauf le droit et la médecine — autre que l'enseignement et la recherche. C'est à l'extérieur de l'Université, dans les grandes écoles avec des structures et un esprit autonomes que les méthodes répondent aux besoins de l'économie.

De même, les comportements sociaux à l'égard des finalités économiques de l'enseignement posent des problèmes. Le discredit de l'enseignement technique considéré comme mineur par des familles attachées aux seules traditions humanistes, comme la désaffection à l'égard des métiers industriels au profit des professions du secteur tertiaire considérées comme plus nobles parce que plus désintéressées, ou la méconnaissance du monde de l'industrie très répandue chez les enseignants et les étudiants, sont autant d'obstacles à l'adaptation de l'Université aux circonstances actuelles.

Jusqu'à présent, en France, les élites ont été relativement peu tentées par l'aventure industrielle liée au risque de la compétitivité. Encore faut-il distinguer dans les raisons de cette abstention — qui se manifeste même à la sortie des écoles spécialisées — celles qui relèvent de données profondes et celles que peuvent expliquer l'absence d'information ou les difficultés des responsables de petites entreprises à assurer le développement de leurs affaires.

Ajoutons à cela l'attitude de nombreux jeunes à l'égard du rôle de l'Université dans la nation, les aspects politiques et sociologiques d'une crise des étudiants, manifestant leur esprit critique aux régimes politiques, ainsi que la position des enseignants trop souvent isolés de l'environnement économique et social, trop souvent en situation de spectateur et de juge, et l'on comprendra les difficultés qu'il faudra surmonter dans les années à venir pour que l'Université réalise sa vocation qui est de promouvoir à tous les niveaux la préparation à la vie active, base de tout progrès.

Pour parvenir à cette fin il apparaît nécessaire de faire fonctionner, dans des conditions acceptables pour tous, les institutions nouvelles dans le respect des principes définis par la loi d'orientation.

Sans doute, la sélection écarterait-elle des facultés des étudiants qui obtiendraient des résultats plus sensibles ailleurs, mais l'autonomie reste la condition du développement de l'initia-

tive, de la pluralité des formations et la participation permet, en répondant aux aspirations des intéressés, de clarifier les relations entre l'Université et le monde extérieur.

Certes, préalablement à toute définition de l'Université moderne, faut-il des enseignants primaires et secondaires ouverts et suffisamment dynamiques.

Les options qui seront adoptées en définitive pour la période du VI^e Plan devraient s'inspirer de ces considérations ; ce qui me conduit, monsieur le ministre, à présenter quelques suggestions.

Pour l'avenir des enseignements supérieurs, les années 1971 à 1975 seront capitales et seront marquées pour leur réussite par de nouveaux rapports entre l'Université et l'Etat ainsi que par la réadaptation des enseignements supérieurs à leur véritable fonction sociale. Ceci suppose certes des équipements de type nouveau, une formation complète des enseignants — clef de l'efficacité du système éducatif — mais aussi la diversification des formations de manière à mettre à la disposition des étudiants à tous les niveaux des possibilités effectives de préparation à l'exercice d'un éventail plus large de professions.

A notre avis, en effet, il faut informer et orienter. A cet égard, l'Office d'information sur les enseignements et les professions accompli, depuis sa création, il y a deux mois, un travail considérable. On doit accroître encore ses possibilités puisque l'orientation est la condition primordiale de l'adaptation.

Il faut diversifier et développer les formations nouvelles à finalité professionnelle — informatique, électronique, gestion — revaloriser l'enseignement technique par l'institution de deuxièmes cycles de technologie, amorcer l'évolution vers l'ouverture de l'Université à l'éducation permanente en vue de développer l'esprit d'innovation chez les personnes déjà engagées dans la vie active.

Il faut aussi organiser les liaisons entre les facultés et l'industrie, répondre, par exemple, aux propositions du C. N. P. F. d'accueillir des enseignants au sein des entreprises et modifier profondément la formule actuellement trop limitée des stages d'étudiants.

Il faut enfin situer l'Université française dans la communauté européenne en intensifiant les échanges, en envisageant la création en commun d'instituts européens, en favorisant la reconnaissance mutuelle des diplômes et des équivalences.

Ce sont là, monsieur le ministre, quelques réflexions destinées à permettre à notre Université, qui est au service de la nation, de jouer le rôle qui lui est dévolu. Pour être efficace, l'enseignement supérieur doit bénéficier d'une part importante du budget de l'Etat. Cette contribution ne doit pas apparaître comme une simple participation au fonctionnement de l'éducation nationale, mais bien comme un investissement. S'il faut limiter la croissance des dépenses publiques, ces limites ne se justifieront plus lorsque l'Université participera effectivement au développement économique du pays. Une telle finalité de l'enseignement supérieur impose cet investissement prioritaire.

Nous ajouterons, pour conclure, que ces efforts n'atteindront toutefois leur résultat que dans la mesure où le VI^e Plan non seulement saura promouvoir une politique sportive, de plein air et de loisirs — environnement nécessaire à l'équilibre du monde étudiant — mais encore placera le développement des activités physiques et sportives au rang des orientations fondamentales.

Faut-il rappeler également que ces activités doivent être considérées comme un élément essentiel de l'éducation permanente ? Mais comment ne pas être inquiet, à ce sujet, en face de l'incertitude qui règne quant au renouvellement de la loi de programme relative à l'équipement sportif ?

Sachons que, pour permettre aux étudiants de participer directement à la seconde révolution industrielle et technique que nous vivons, les réformes devront porter beaucoup moins sur les diplômes et sur les examens, qu'on a trop souvent modifiés dans la hâte et parfois dans le désordre, que sur la vie même de l'étudiant d'aujourd'hui, qu'il faut essayer de changer si l'on admet que les mouvements actuels trouvent leur origine dans les profondeurs de l'être et que les justifications intellectuelles suivent l'élan bien plus qu'elles ne le provoquent.

Alors le VI^e Plan aura atteint son but en définissant, dans ses structures intellectuelles, la nouvelle société. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis le I^{er} Plan, né au lendemain de la seconde guerre mondiale dans une économie à reconstruire, alors que, du fait même de la pénurie, les moyens d'intervention de l'Etat étaient puissants et efficaces, l'objet du Plan a évolué comme doivent le faire ses méthodes.

Ses auteurs l'ont compris, qui, à la suite d'une analyse rigoureuse et précise, ont souhaité sélectivité et souplesse, et conseillé la définition de quelques grandes options sans s'arrêter aux détails.

Je voudrais examiner ici deux aspects du Plan : la politique d'industrialisation dans une économie ouverte sur l'extérieur, d'une part ; la décentralisation, d'autre part.

Je poserai enfin la question : dans quelle mesure la méthode employée correspond-elle aux conclusions des analystes eux-mêmes ?

Le choix fondamental du VI^e Plan ? Répondre à « l'impératif industriel » pour un pays qui accepte délibérément et à juste titre la concurrence étrangère, et dans lequel subsistent des secteurs en déclin.

Pour réussir à l'extérieur, il faut poursuivre jusqu'au bout la politique d'ouverture communautaire.

Pour réussir à l'intérieur, il faut déterminer la limite tolérable de la croissance pour ne pas risquer la rupture entre deux fractions du même pays, il faut aussi choisir son rythme.

L'ouverture communautaire est essentielle pour trois raisons :

D'abord, le réalisme nous amène à considérer que la France, même si elle le voulait, ne pourrait maîtriser seule les leviers de commande de l'industrie, puisque la libération des échanges exclut toute protection durable ;

Ensuite, le souci de cohérence doit écarter le financement des doubles emplois nationaux dans les secteurs de pointe ;

Enfin, compte tenu des perspectives que nous offre une union des efforts, nous savons bien que très souvent il n'y a pas de solution nationale à nos problèmes industriels.

Pour rendre notre industrie compétitive, en dehors des mesures mêmes que nous prendrons à l'intérieur du pays et qui sont déjà en partie tributaires de notre entourage, il est nécessaire de procéder à une harmonisation et à une unification européennes rapides dans les domaines économiques et sociaux.

On épiloguera sur les charges : plus fortes ici, moins fortes là que chez nos partenaires ou nos voisins plus lointains. On s'accordera pourtant à considérer que, quels que soient les découpages et les comparaisons, elles se situent déjà au-delà de ce qui est supportable.

Il est en tout cas un secteur qui, dès à présent, doit retenir l'attention du Gouvernement, car sa remise en ordre sera de longue haleine, c'est celui de la fiscalité indirecte.

Le principe même de la T. V. A. a conquis l'Europe et il déborde ses limites, mais les taux que nous pratiquons, s'ils n'ont pas d'incidence sur les entreprises exportatrices, risquent de rompre l'équilibre, nécessaire à la santé des entreprises, entre leurs marchés intérieur et extérieur. Ils pèsent lourdement sur les prix — vous le disiez tout à l'heure, monsieur le ministre de l'économie et des finances — sans parler de leurs injustes conséquences pour les citoyens.

Un taux commun à l'intérieur de l'Europe, des règles semblables pour l'application de la taxe et pour son assiette, tels doivent être les trois objectifs, aussi rapprochés que possible, du Gouvernement.

Mais c'est bien au-delà que doivent aller l'harmonisation et l'unification européennes si nous ne voulons pas voir des perturbations économiques et monétaires extérieures, comme celles que connaissent en ce moment les Etats-Unis, venir troubler dangereusement notre marche vers le progrès et rendre inefficaces les moyens que nous pourrions mettre en œuvre.

Le Président de la République a fait à La Haye des propositions très nettes à nos partenaires. Quelles que soient les réticences que nous pouvons rencontrer chez certains d'entre eux, il appartient à la France d'aller de l'avant et de prendre des initiatives pour que se rapprochent la politique des transferts sociaux et celles de la fiscalité et du budget notamment.

Soyons bien conscients que c'est là, sans conteste possible, une condition du succès de notre politique d'industrialisation.

A l'intérieur du pays, le problème essentiel réside dans la nécessaire solidarité que doit manifester le secteur en progrès à l'égard des secteurs qui stagnent ou s'affaiblissent.

Il existe une France composée d'hommes en contact avec l'extérieur, qui se sont soumis à l'effort de l'adaptation et qui, stimulés par la concurrence, ont fait de l'innovation et de l'efficacité la règle de vie. Leur tentation est grande de pousser au transfert continu et rapide des ressources vers le secteur où la production est forte.

Il existe une autre France, composée de ceux qui ne suivent pas, et ils sont la majorité. Les uns, emprisonnés dans des structures économiques archaïques, n'arrivent pas à s'adapter, souvent d'ailleurs parce que, plus que d'une adaptation, il s'agit d'une reconversion véritable. Les autres peuvent être handi-

capés physiquement ou mentalement par l'âge. Pour eux, la tentation c'est de refuser le progrès et de rejeter la croissance pour maintenir le *statu quo*.

Pour réconcilier le progrès, c'est-à-dire l'intérêt général et le coût social et humain de la croissance, il faut veiller à ne pas dépasser les limites de ce qui est tolérable du point de vue social.

C'est tout le problème du rythme de croissance. On semble vouloir le traduire en terme d'expansion. Mais le taux d'expansion est un résultat, ce n'est pas un moyen, et vous nous l'avez démontré tout à l'heure, monsieur le ministre.

Le véritable débat consiste à définir la politique d'effort que les partenaires économiques et sociaux sont disposés à mettre en œuvre en fonction des nécessités économiques et sociales.

En face de la recherche légitime du plus grand développement possible, certaines réflexions nous incitent à la prudence :

Il y a des limites aux mutations trop rapides que le corps social n'accepte pas si elles sont trop brutales.

D'autre part, notre expérience nous apprend que l'ouverture sur le monde extérieur nous rend particulièrement sensibles aux poussées inflationnistes, que nous sommes obligés de surveiller avec une attention constante le thermomètre des prix qui monte au moindre souffle de vent chaud, que si le taux d'expansion enregistré au cours du VI^e Plan se situera finalement aux environs de 5,7 p. 100, ce sera au prix de la croissance du coût de la vie et du déséquilibre.

Dans ces conditions, les objectifs du Gouvernement tendant à un taux d'expansion voisin de 6 p. 100 me paraissent raisonnables.

Le second aspect du Plan auquel je voudrais m'attacher est la nécessité de la décentralisation.

On l'a dit tout à l'heure : faire entrer la société française dans le monde contemporain, c'est d'abord organiser le changement, que nous voulons pacifique. Ce changement, dans un Etat centralisé comme le nôtre, doit se traduire avant tout par la délégation des responsabilités.

Dès lors que nous nous voulons ouverts sur l'Europe, nous ne pouvons espérer être compétitifs si deux régions, l'une chez nous, l'autre chez l'un de nos voisins, disposant d'atouts analogues, sont soumises à des procédures de décision différentes.

Celle qui gagne est celle qui réalise le plus rapidement, et nos modes de décision actuels, alourdis par une centralisation excessive, constituent un handicap pour le pays et les régions qui le composent, donc un obstacle à la politique d'industrialisation dans laquelle nous voulons nous engager.

Or ce changement-là est à peine effleuré dans les options du Plan qui nous sont soumises.

Le financement des équipements collectifs par les collectivités se heurte à des retards dans la décision, à des lenteurs dans les contrôles multipliés à l'extrême. Sait-on que cela nous coûte, en termes d'intérêts intercalaires, environ 15 p. 100 ?

Pour que le secteur privé et le secteur public progressent de pair, pour que l'industrialisation s'effectue dans des conditions qui préservent la dignité et la diversité des citoyens français, il faut s'attaquer sans tarder à la régionalisation et à la réforme des collectivités locales.

La régionalisation s'impose parce que après de louables tentatives faites depuis quelques années, je vois renaître avec angoisse le spectre, un moment écarté, de la recentralisation à l'intérieur de la région parisienne.

La réforme des collectivités locales me paraît nécessaire pour donner à celles-ci la dimension qui leur permettra de disposer de services, de moyens et de ressources, gages de l'initiative, de la liberté, de l'indépendance financière, bref de l'exercice de la véritable démocratie à sa base.

L'innovation réclamée pour l'industrie doit être étendue aux collectivités locales. Elle suppose — pourquoi pas ? — le droit de se tromper, et pourquoi s'y tromperait-on plus qu'ailleurs ?

C'est sous forme de question que sera donc ma conclusion : les méthodes du Plan répondent-elles bien aux objectifs qui sont tracés ?

Le développement économique et la concurrence étrangère ont sensiblement diminué les moyens d'intervention de l'Etat.

Les planificateurs, conscients de cette évolution, ont tenté de prendre en compte les contraintes causées par la compétition extérieure et sont obligés de se fonder sur des suppositions qui restent très fragiles. Ils ont cherché aussi, comme le disait hier le Premier ministre, à définir le souhaitable, à évaluer ses conséquences et à tracer les lignes du possible.

Le Plan joue donc un rôle nécessaire de « réducteur d'incertitudes » et de prévision. Il ne saurait plus être désormais une « ardente obligation ».

Dès lors, le risque est de le voir devenir une sorte de catalogue, de gigantesque étude de marchés, d'instrument de marketing, sans doute intéressants pour l'étude mais ne constituant pas un outil de politique économique.

On pourrait, dans pareil cas, dire de lui ce que disait Henri Poincaré de la science, « qu'on l'a bâti avec des faits comme on fait une maison avec des pierres, mais qu'une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison ».

Il apparaît aujourd'hui qu'un louable effort a été entrepris pour s'engager dans la direction nécessaire, celle de la sélectivité et de la souplesse.

Il faudra, je crois, dans l'avenir, aller plus loin encore et se résigner, au risque de passer sous silence tel ou tel secteur, telle ou telle catégorie, à ne pas parler de tout.

L'instrument est encore très lourd ; il faudra l'alléger car il doit finalement permettre de déterminer, plus clairement qu'il ne le fait, quelques grandes lignes, très peu nombreuses, de nature à guider pendant plusieurs années la nation sur le chemin qui conduit, à travers le progrès et la solidarité, à plus de bonheur pour les Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1184, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan. (Rapport n° 1203 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1231 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1236 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.